

Rapport annuel 2024



Table des matières

5	Message du président et des administrateurs délégués
12	Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale
12	Notre mission
12	Nos racines
12	Nos coopérateurs
16	Notre rôle en tant qu'ancrage de KBC
16	Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier
17	Participations
18	Dividende coopératif
21	Nos avantages aux coopérateurs
21	Notre contribution sociétale
24	Nos trois ambitions
25	Nos valeurs
28	Contribution sociétale régionale
28	Contribution sociétale nationale
29	Contribution sociétale internationale
32	Notre participation
32	Conseils Consultatifs Régionaux
32	Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux
33	Conseil Consultatif National
33	Conseil Consultatif Sociétal
36	Cera et le développement durable
36	La coopérative comme instrument
36	Relation avec KBC
37	Contribution sociétale
38	Entreprendre de manière responsable
39	Perspectives pour l'avenir
42	Notre structure de fonctionnement
42	Conseil d'Administration de Cera Société de gestion
51	Fonctionnement opérationnel
51	Rapport spécial de l'administrateur statutaire
60	Comptes annuels
60	Bilan, compte de résultats et commentaire
60	Bilan après affectation du résultat
64	Compte de résultats après affectation du résultat
65	Commentaire
74	Bilan social
74	État des effectifs
78	Commentaire des comptes annuels
78	Bilan
86	Compte de résultats
88	Affectation de résultats
88	Informations complémentaires
92	Rapport du commissaire
96	Colophon

Message du président et des administrateurs délégués

« Lutte pour ce qui vous tient à cœur,
mais faites-le d'une manière
qui incitera les autres à vous rejoindre. »

Ruth Bader Ginsburg (1933 - 2020)

Avec ces mots, Ruth Bader Ginsburg résume ce qui est peut-être le plus nécessaire en ces temps difficiles : le courage de continuer à défendre ce qui compte, tout en étant ouvert à impliquer les autres dans cet engagement. Dans un monde d'incertitude et de division, c'est précisément cette combinaison d'énergie, de liens et d'espoir qui constitue la trame d'une coopérative forte. Cera y parvient depuis 132 ans, dans les périodes fastes comme dans les périodes difficiles, grâce au soutien de plus de 400.000 coopérateurs. Ensemble, nous veillons à ce que l'implication ne soit pas facultative, mais ouvre la voie à un effort mutuel, tourné vers l'avenir.

2024 : une étape importante pour notre coopérative

Un plan stratégique a été lancé en 2019, dont l'un des principaux objectifs était de faire de Cera une coopérative attractive, en vue de rajeunir et d'élargir notre base de coopérateurs. En avril 2024, nous avons ainsi franchi le cap des 400.000 coopérateurs, un an plus tôt que prévu. Le compteur affichait même 401.290 coopérateurs fin 2024. Grâce à l'implication de nos coopérateurs, et soutenus par un plan marketing solide, nous sommes parvenus à recruter 14.931 nouveaux coopérateurs. Compte tenu du nombre stable de démissions volontaires et de décès, cela a donné lieu à une croissance nette de 6.483 coopérateurs. Nous réunissons ainsi un plus grand nombre de personnes, d'organisations et de moyens, et nous pouvons ainsi poursuivre notre mission : s'investir dans le bien-être et la prospérité.

En tant que coopérative, nous menons une politique prudente, à long terme, dans le cadre de laquelle des réserves sont constituées lors des bonnes années. Elles consolident le bilan de Cera pour lui permettre de relever les défis futurs. Cela permet également de distribuer un dividende lors d'un exercice plus difficile, ce qui s'est déjà produit par le passé.

Le Conseil d'Administration de Cera propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende brut de 4,00 % au titre de l'exercice 2024.

La participation : véritable force de l'entrepreneuriat coopératif

La structure participative de Cera nous rend vraiment uniques. Profondément ancrée et largement ramifiée par l'entremise d'environ 975 membres dans **45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR)**. Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera, qui assurent la circulation d'informations de la base vers les organes de gestion et vice versa. Les Conseils Consultatifs Régionaux décident du soutien financier aux projets régionaux. Lors des réunions des CCR dans tout le pays, l'implication de nos membres dans un large éventail d'organisations et d'initiatives est toujours remarquable. Cela confère à Cera une large assise ainsi que d'importantes connaissances et perspectives, qui rejaillissent dans les autres organes de décision. Chaque Conseil Consultatif Régional est représenté au sein du **Conseil Consultatif National** par quatre membres (CCN). C'est là que se rencontrent les représentants des coopérateurs, de la direction et des membres du Conseil d'Administration. Enfin, Cera organise sa contribution sociétale sous la houlette d'une structure distincte, le **Conseil Consultatif Sociétal (CCS)**, dont dépendent trois groupes de pilotage (pour chacune des ambitions sociétales) et un groupe de travail relatif à la Collection d'art de Cera. En 2024, nous avons à nouveau vu une forte présence des membres élus à chacun de ces niveaux, dont nous pouvons être très fiers et reconnaissants.

La contribution sociétale fait partie de notre mission

Avec plus de 400.000 coopérateurs, nous investissons ensemble dans des initiatives qui relient les gens et qui peuvent être un levier vers une société plus juste où chacun peut donner le meilleur de soi. Pour ce faire, Cera axe ses efforts sur trois ambitions : une société solidaire, respectueuse et sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous ; ainsi que des coopératives solides et largement soutenues. Avec nos coopérateurs, nous générons un impact sociétal durable, en collaboration avec de nombreux partenaires, solidairement et dans le respect de chacun.

Projets sociétaux régionaux et contribution sociétale nationale

Notre ancrage local, façonné par les représentants des Conseils Consultatifs Régionaux, est un atout distinctif qui nous permet de réaliser un impact positif via notre soutien à un grand nombre de projets locaux. Les membres des CCR décident des projets à soutenir, sur la base des trois ambitions sociétales, de la qualité des projets et de l'appréciation qu'en fait la base locale de coopérateurs. Ces coopérateurs locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une portée pertinente aux projets sociétaux de Cera.

En 2024, Cera a soutenu 652 projets au niveau régional. Pour chacune de ses 3 ambitions, Cera investit également dans des projets, initiatives et campagnes d'envergure nationale et dans la prestation de services, souvent avec une grande implication de ses coopérateurs. Pour ce faire, Cera collabore avec une centaine d'organisations partenaires issues du secteur non marchand, de la recherche, de l'enseignement, d'acteurs de terrain, d'entreprises, de fondations et d'instances publiques. En 2024, des investissements ont été réalisés dans 61 projets nationaux.

Contribution sociétale internationale

Au travers de la microfinance et de la microassurance, **BRS asbl** (la fondation Raiffeisen belge), au sein de laquelle Cera et KBC endossent le rôle de partenaires structurels, contribue à améliorer durablement la qualité de vie des entrepreneurs ruraux dans les pays du Sud. Pour cela, BRS n'apporte pas seulement de l'argent, mais aussi et surtout de la consultance et un dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives). Dans ce cadre, BRS peut compter sur l'implication de bénévoles expérimentés : des experts de Cera et des membres du personnel actifs et pensionnés de KBC qui partagent leur expérience pratique avec leurs collègues du Sud.

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC se sont non seulement chargées de l'apport initial, mais mettent également leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la microassurance. BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses coopérateurs.

BRS Microfinance Coop accorde des prêts directs aux coopératives d'épargne et de crédit avec lesquelles BRS asbl a développé une relation étroite par le biais d'un accompagnement et d'une formation. En outre, BRS Microfinance Coop investit également dans des fonds de microfinance axés sur le financement d'institutions de microfinance (IMF) rurales en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Les avantages Cera, la force des achats groupés

Grâce à sa large base de coopérateurs et à sa force d'achat groupé, Cera peut accorder des réductions et proposer une large gamme exclusive d'événements et d'activités à ses coopérateurs. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des coopérateurs. Outre Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel. Les coopérateurs participants en tirent un bénéfice direct. De plus, cela nous permet de favoriser des rencontres et d'abaisser le seuil de participation à la culture ou au divertissement.

Les coopérateurs qui détiennent au moins 600 euros de parts peuvent profiter des avantages Cera. La communication de ces offres se fait via les magazines CeraSelect, les newsletters et le site web de Cera. Pour le segment des jeunes, à savoir les coopérateurs âgés de 16 à 35 ans, Cera promeut une offre spécifique d'activités et de produits dans la sphère d'intérêt des jeunes via les magazines ENJOY et ENGAGE.

Dans ses offres, les avantages liés à la contribution sociétale de Cera occupent une place de choix, tout comme une offre de produits issus de coopératives et de produits de KBC/CBC.

La bonne réputation que Cera s'est forgée grâce aux avantages pour ses coopérateurs et la participation croissante de ceux-ci incitent en outre d'autres personnes à rejoindre la coopérative. Les avantages Cera jouent donc également un rôle dans le recrutement.

KBC Groupe a de nouveau obtenu un résultat solide en 2024 malgré des circonstances difficiles

Du fait de sa mission, Cera contribue à un actionnariat stable et ancré localement pour KBC Groupe. Cela constitue une base solide pour la poursuite du développement de KBC Groupe, ce qui confère un effet de levier à son développement économique, social et durable. En 2024, KBC Groupe a enregistré un nouveau résultat solide. Dans le rapport annuel de KBC Groupe, Johan Thijs, CEO, et Koenraad Debackere, président du Conseil d'Administration de KBC Groupe, déclarent :

« En 2024, nous avons réalisé un excellent résultat net de 3,4 milliards d'euros. Nos revenus ont bénéficié, entre autres, d'une hausse des revenus nets des intérêts, d'une hausse des revenus d'assurance (bien que compensée par une hausse des sinistres en raison des conditions météorologiques difficiles, comme la tempête Boris) et d'un revenu net de commissions particulièrement solide, tandis que, d'autre part, nos résultats de trading et de juste valeur ainsi que nos autres revenus ont baissé. Notre octroi de crédit a augmenté de 5 % et nos dépôts clients, sans les dépôts volatils dans les agences étrangères de KBC Banque, ont augmenté de pas moins de 7 %, soutenus par les initiatives fructueuses en matière de récupération des fonds libérés après l'expiration du bon d'État à un an en Belgique. Nous avons certes enregistré des réductions de valeur légèrement plus élevées, mais notre ratio de coûts de crédit est resté bien en dessous de la moyenne à long terme. Nos frais, hors taxes bancaires et assurances, ont légèrement augmenté, mais sont restés parfaitement en ligne avec notre guidance en la matière. Enfin, comme l'année dernière, nos résultats ont été en outre favorisés par des éléments ponctuels liés à la vente de nos portefeuilles irlandais.

La position de liquidité de notre groupe est restée particulièrement forte, comme en témoignent nos ratios de liquidité à long et court terme, à savoir un NSFR de 139 % et un LCR de 158 %. Notre position en capital est également restée très solide, ce qui s'est traduit par un ratio common equity fully loaded de 15,0 % fin 2024.

Nous proposons à l'Assemblée Générale un dividende total brut de 4,85 euros par action donnant droit à un dividende, composé d'un dividende intérimaire de 1 euro et d'un dividende exceptionnel de 0,70 euro, tous deux déjà distribués en 2024, et d'un dividende final de 3,15 euros, qui doit encore être distribué en mai 2025.

Enfin, à la fin juillet 2024, nous avons terminé avec succès notre programme de rachat d'actions que nous avons lancé en août 2023. Au total, environ 21 millions de nos propres actions ont été rachetées dans le cadre de ce programme, pour un montant total de 1,3 milliard d'euros. »

Pour KBC, la durabilité fait partie intégrante du modèle d'entreprise et de la stratégie, comme l'explique Johan Thijs : *« Nous pensons qu'en tant que bancassureur, nous disposons d'un levier unique pour contribuer à un avenir durable et résilient ainsi que pour induire un véritable changement dans la vie quotidienne de tous nos clients. Nous accompagnons nos clients sur la voie d'une plus grande durabilité, nous avons défini des indicateurs climatiques concrets pour les secteurs à forte intensité de CO2 dans notre portefeuille de crédit et nous les suivons de près, et nous nous sommes engagés dans diverses initiatives internationales en matière de changement climatique, d'environnement et de durabilité. Nous avons également émis avec succès une nouvelle obligation verte à 8 ans pour un montant de 750 millions d'euros, la première émission dans le cadre de notre Green Bond Framework mis à jour. Le produit est utilisé pour les bâtiments écoénergétiques, les transactions d'énergie renouvelable et les transports respectueux de l'environnement. »*

Cera et le développement durable

Notre société est confrontée à de grands défis, tels que le changement climatique, les inégalités sociales et l'instabilité économique. Les coopératives, comme Cera, offrent un puissant instrument de développement durable grâce à leur stabilité économique, leur responsabilité sociale et leurs principes démocratiques. Cera donne la priorité au bien-être de ses membres et de la société au sens large, ce qui conduit à une économie inclusive et à une cohésion sociale.

En tant qu'actionnaire important de KBC Groupe, Cera renforce l'ancrage local et exploite cette relation pour la résilience économique et l'impact sociétal. Grâce à sa présence dans les organes de gestion de KBC Groupe, Cera joue un rôle important dans la promotion de la durabilité au sein de KBC. L'inclusion de KBC Groupe dans la liste CDP Climate A témoigne de la reconnaissance du rôle de leader de KBC Groupe en matière de développement durable.

Cera s'engage en faveur d'une société solidaire sans barrières ainsi que de quartiers chaleureux et des coopératives fortes. Cera investit dans des projets qui favorisent la cohésion sociale et luttent contre la pauvreté, soutient des initiatives qui offrent de nouvelles opportunités aux groupes vulnérables et mène des campagnes qui mettent les personnes et les organisations en mouvement.

Cera veille à ce que ses initiatives répondent à la vision du développement durable. Cela inclut la diversité, l'inclusion et l'accessibilité. Lors d'événements, Cera encourage la mobilité durable et opte pour des produits locaux et des emballages durables. Le bâtiment où se trouve le siège de la coopérative utilise des énergies renouvelables et de l'électricité verte. Cera applique des codes de conduite éthiques pour ses partenaires et ses fournisseurs et collabore avec des entreprises sociales.

Cera reste ambitieuse et exigeante à l'égard de son propre fonctionnement en vue de travailler sur de nouvelles perspectives en lien avec le développement durable et d'obtenir un impact encore plus important. En 2025, nous entamerons un trajet stratégique afin de définir la direction à suivre pour les années à venir, avec le développement durable parmi les thèmes importants. Cera vise à poursuivre l'intégration et la mise en œuvre de sa vision du développement durable et utilise les résultats des enquêtes menées auprès des coopérateurs pour mettre l'accent sur de nouveaux aspects dans ses activités et ses communications.

Cera 2025 NXT et perspectives

Nous investissons dans une nouvelle plateforme d'outils numériques qui permet d'offrir un service encore meilleur à nos coopérateurs. Il s'agit notamment d'un nouveau site Internet, d'une boutique en ligne plus conviviale pour les avantages aux coopérateurs et d'une plus grande interaction avec les coopérateurs. Dans l'intervalle, nous travaillons également à un nouveau plan stratégique qui donnera une orientation à notre coopérative pour les années à venir, en s'appuyant sur les fondations solides existantes. D'ici à la fin 2025, nous terminerons le travail préparatoire afin de pouvoir commencer la mise en œuvre en 2026. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de travailler avec nos administrateurs, les membres de la structure participative et les coopérateurs concernés pour façonner l'avenir de Cera.

Merci !

Cera, c'est plus de 400.000 coopérateurs qui nous font confiance en vue d'investir ensemble dans le bien-être et la prospérité. C'est aussi une équipe d'employés qui s'engagent chaque jour à réaliser notre objectif. Nous vous en sommes très reconnaissants !

En 2024, Yvan Jonckheere, Johan Massy, Dieter Scheiff et Ivan T'Jampens ont quitté leurs fonctions d'administrateurs du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion. Nous avons accueilli Lieven Demolder, Mattias Dessein, Herman Meynen et Peter Ortmanns comme nouveaux administrateurs. Nous vous remercions pour votre engagement.

C'est avec plaisir que nous concluons avec les mots que Dirk De Wachter, psychiatre et professeur à la KU Leuven, nous a partagés lors du Cera Inspiration Day : « Les connexions sont en fait l'essence même de qui nous sommes. Quel est l'avantage de Cera ? La coopérative possède déjà un réseau de personnes très connectées les unes aux autres. Il existe déjà toute une histoire à ce sujet, une tradition importante. Pas besoin de réinventer la roue, nous en avons déjà. Assurons-nous simplement qu'elle continue à tourner. »

Nous allons donc continuer à faire tourner cette roue ensemble, avec force de conviction et enthousiasme.

Louvain, le 25 avril 2025

Avec nos salutations coopératives,



Marc De Ceuster
administrateur
délégué



Franky Depickere
administrateur délégué(*)



Frederik Vandepitte
administrateur délégué
président du Comité
management(*)



Mathilde Remy
présidente du
Conseil d'Administration



(*) Franky Depickere président du Comité management jusqu'au 31 janvier 2024, Frederik Vandepitte à partir du 1er février 2024.

Journée familiale à vélo sur le Circuit de Zolder

En septembre, 2.800 coopérateurs ont vécu une journée placée sous le signe du sport, de la musique et de l'amusement lors de la Journée familiale à vélo sur le Circuit de Zolder. Avec diverses randonnées à vélo d'une longueur comprise entre 25 et 120 km, chacun a pu y trouver son bonheur. Pour les plus audacieux, un parcours encore plus stimulant a été prévu et les plus jeunes participants ont pu tester leurs aptitudes cyclistes dans une zone d'adresse. Le programme musical qui a suivi la randonnée à vélo méritait également le détour : Scaletta, Laura Tesoro et 2Fabiola ont créé une ambiance inoubliable.





Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale

Notre mission

Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec près de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus chaleureuse et la plus impliquée de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.

Nos racines

La coopérative Cera a été fondée selon les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). L'hiver 1846-1847 avait semé une profonde misère dans la région dont F.W. Raiffeisen était le maire. Comprenant que la charité n'était pas une solution, Raiffeisen décida de lutter autrement contre la pauvreté et la misère. Il opta pour une démarche résolument novatrice : l'entraide. Il s'agissait d'aider les paysans en situation de précarité à sortir de leur dénuement en appliquant un système de solidarité basé sur une structure coopérative. La première coopérative Raiffeisen vit le jour à Rillaar, en Brabant flamand, en 1892 ; c'est elle qui plus tard donnera naissance à la Banque CERA. En juin 1998, la fusion entre la Banque CERA, la Kredietbank et ABB Assurances débouchera sur la création du groupe KBC.

La coopérative Cera est un actionnaire important du groupe KBC qui croit fermement en la force d'un bancassureur pour l'économie et la prospérité locales. Elle rassemble les parts des anciens coopérateurs de la Banque CERA et celles des nouveaux coopérateurs, tout en incarnant les valeurs coopératives de manière résolument moderne et tournée vers l'avenir. Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir, élargir et activer sa base. Avec quelque 400.000 coopérateurs, Cera est l'une des plus grandes coopératives de Belgique. En fédérant ressources humaines, moyens et organisations, en unissant les forces, en prenant des initiatives et en menant à bien des projets, Cera poursuit un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité. Et ce, depuis 132 ans.

Nos coopérateurs

Fin 2024, Cera comptait 401.290 coopérateurs. Cela signifie que près d'un Belge sur 30 est coopérateur de Cera. Grâce à une approche marketing poussée, à la mise en place de campagnes de recrutement réussies et à l'attention constante portée à l'attractivité de Cera dans tout ce que nous faisons, nous avons pu accueillir 14.931 nouveaux coopérateurs en 2024. Du fait de la forte croissance de ces dernières années, nous avons en outre réussi à atteindre notre objectif stratégique de 400.000 coopérateurs, en visant un élargissement et un rajeunissement de notre base de coopérateurs.

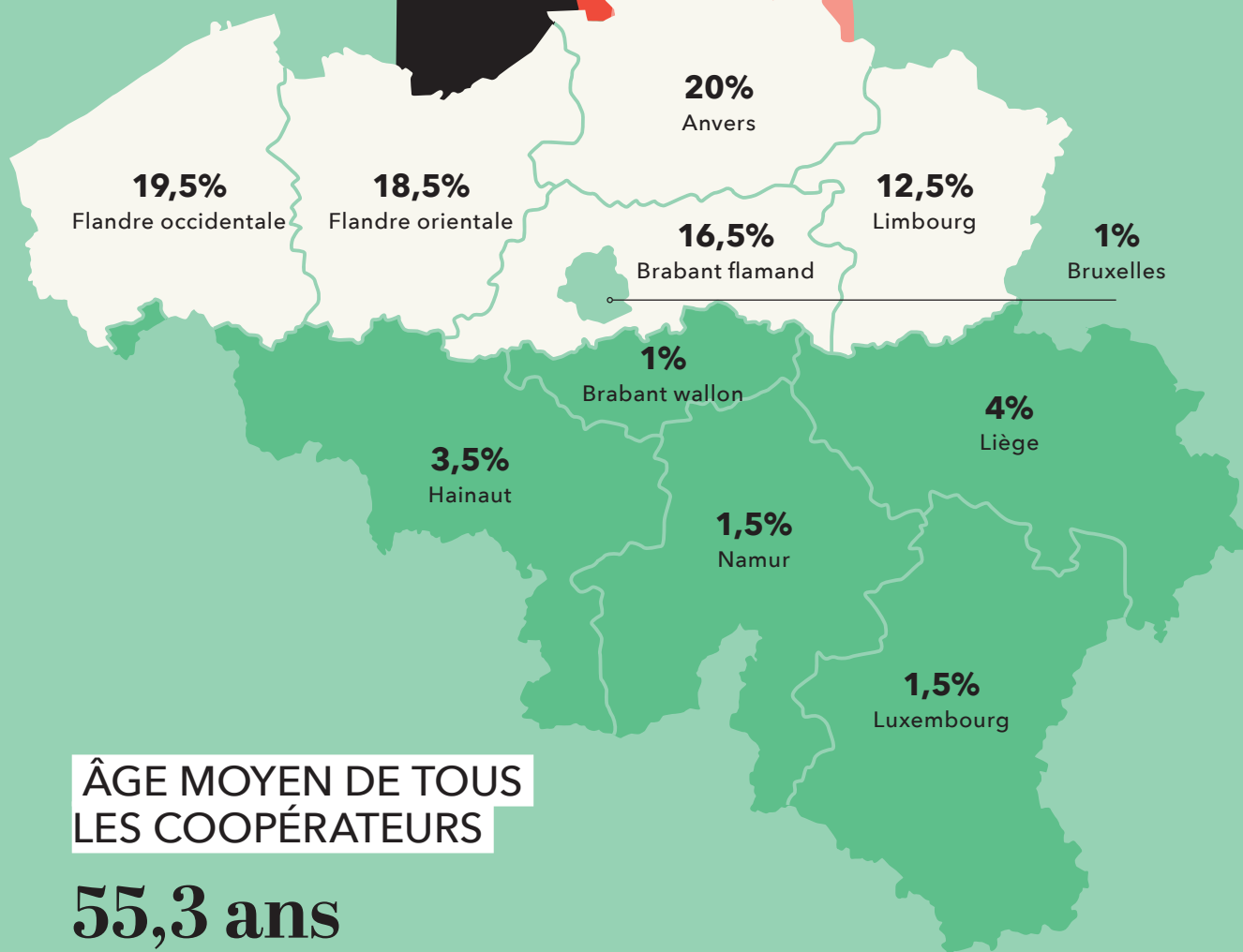
Ce nombre de coopérateurs constitue une base solide pour toutes nos activités : être un actionnaire de base stable pour KBC Groupe ; offrir des avantages exclusifs à nos coopérateurs grâce à des réductions sur toutes sortes de produits, services et événements ; et apporter une contribution positive à la société à travers notre contribution sociétale et l'implication de nos coopérateurs.



401.290
COOPÉRATEURS

400.000
COOPÉRATEURS !
ENSEMBLE, NOUS
SOMMES PLUS
FORTS

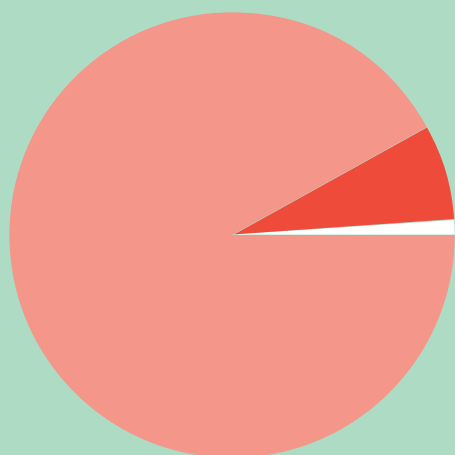
279.000
FAMILLES



ÂGE MOYEN DE TOUS
LES COOPÉRATEURS

55,3 ans

14.931
NOUVEAUX COOPÉRATEURS



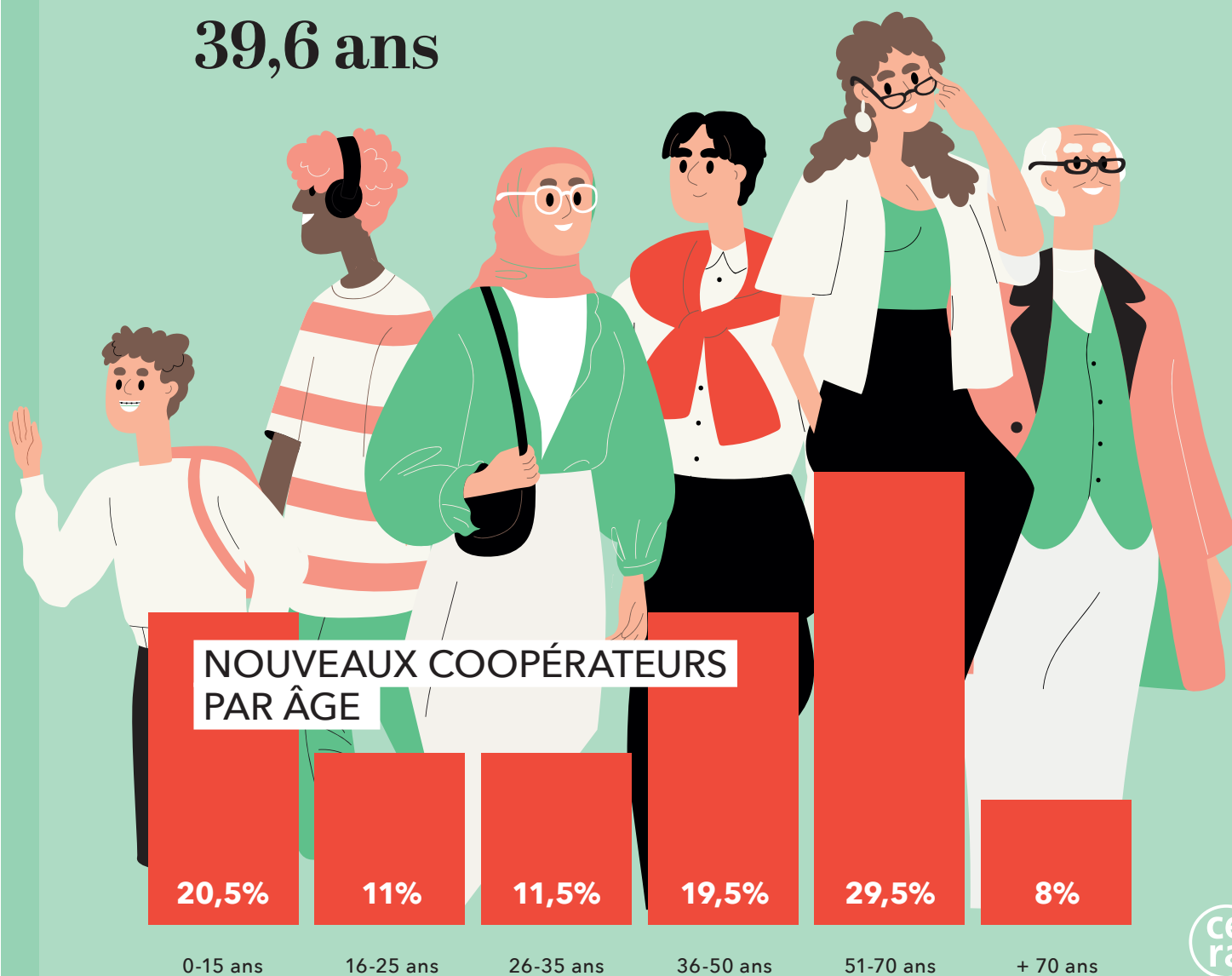
6.483

Croissance
nette de
coopérateurs

- 92% Néerlandophones
- 7% Francophones
- 1% Germanophones

ÂGE MOYEN PARMI LES
NOUVEAUX COOPÉRATEURS

39,6 ans



Notre rôle en tant qu'ancrage de KBC

Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe¹ et KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions de KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

L'ancrage du groupe KBC/CBC est une mission clé de Cera : sa participation importante (directe et indirecte) dans KBC Groupe contribue dans une large mesure à la stabilité de l'actionnariat et au développement continu du groupe KBC/CBC.

Cette mission d'ancrage n'est pas seulement importante en raison du lien historique avec les activités de l'ancienne Banque CERA, qui est devenue KBC/CBC. Nous avons aussi la ferme conviction qu'un actionnariat stable et local d'un important centre de décision financière dans notre pays offre des atouts financiers, économiques et sociétaux importants.

L'évolution du groupe KBC est naturellement extrêmement importante pour Cera et l'ensemble de ses coopérateurs. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés du groupe KBC. C'est pourquoi Cera participe de très près à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, sans jamais perdre de vue ses valeurs coopératives.

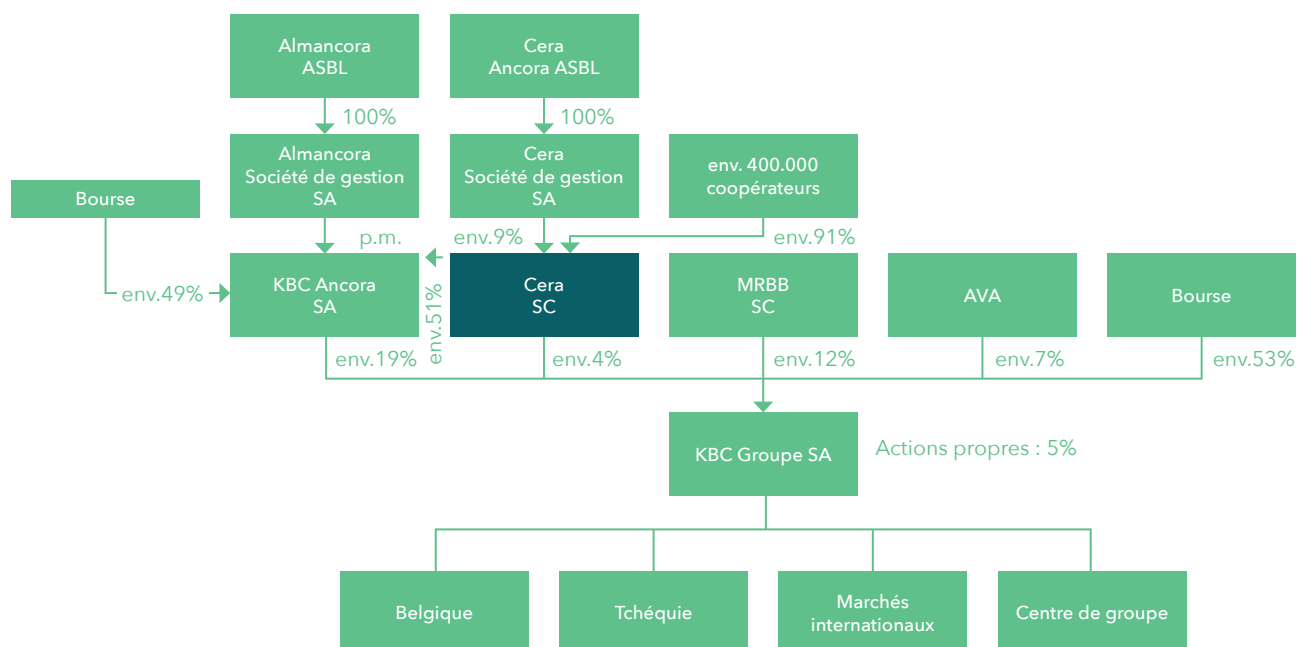
Cet engagement actif se traduit en partie à travers la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les 'Autres actionnaires stables' (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionnariat du groupe KBC. Les parties de la convention d'actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

Fin 2024, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé sans modification leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. La prolongation de la convention d'actionnaires a pris effet le 1er décembre 2024. Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA rassemblent désormais 41,75 % du nombre total des actions de KBC Groupe. Cera et KBC Ancora sont considérées, pour l'application de cette convention, comme une seule et même partie. Ensemble, elles ont apporté 22,55 % des actions de KBC Groupe.

Dans le courant de décembre 2024, le nombre d'actions de KBC Groupe en circulation a légèrement augmenté dans le cadre d'une augmentation de capital pour le personnel, de sorte que les pourcentages susmentionnés s'élèvent respectivement à 41,73 % et 22,53 % à la date du bilan 2024.

Au 31 décembre 2024, la position du groupe Cera au sein du groupe KBC se présentait de la manière suivante (pourcentages arrondis) :

¹ La mention 'KBC Groupe' dans ce rapport annuel fait référence à KBC Groupe SA, la société cotée en bourse. Tandis que 'le groupe KBC' renvoie à l'ensemble des différentes entités juridiques de KBC, telles que KBC Groupe SA, KBC Bank SA, CBC Banque ...



Participation de Cera dans le groupe KBC

(Situation de l'actionnariat fin décembre 2024)

Participations

Cera détient une participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora, laquelle détient également une participation importante dans KBC Groupe. Cera et KBC Ancora jouent toutes deux un rôle clé dans la stabilité de l'actionnariat de KBC Groupe.

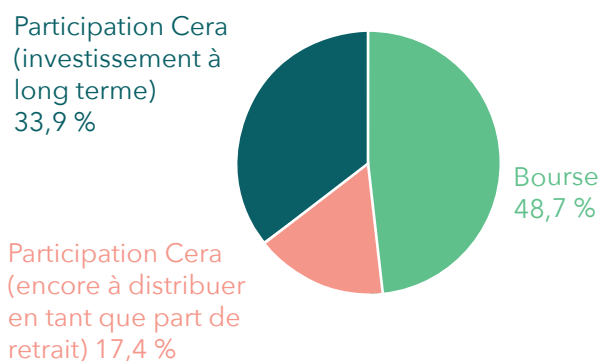
Participation de Cera dans KBC Groupe

La participation de Cera dans KBC Groupe a augmenté de 1 million d'actions au cours de l'année écoulée. À la date du bilan 2024, Cera détenait 16.555.143 actions de KBC Groupe, ce qui représente une participation de 3,96 % dans KBC Groupe.

Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2024, la participation de Cera dans KBC Ancora s'établissait à 51,24 %. Dans le courant de l'année 2024, Cera a attribué 656.275 actions KBC Ancora (0,85 %) au titre de parts de retrait en nature aux coopérateurs détenteurs de parts D sortants. Cera a également acheté 1.112.940 actions KBC Ancora (1,45 %) à titre d'investissement à long terme.

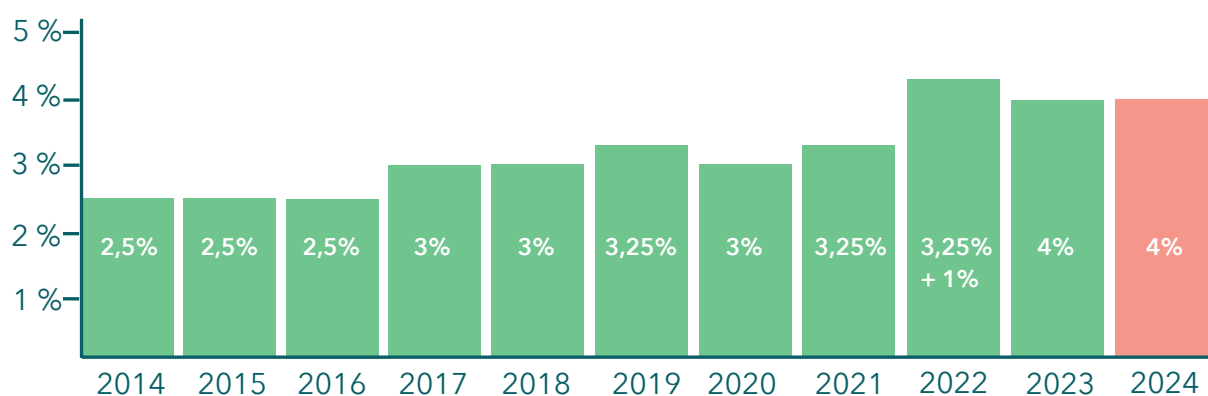
La participation de Cera dans KBC Ancora se compose, d'une part, d'actions qui devront être attribuées à terme – en tant que parts de retrait – aux coopérateurs détenteurs de parts D sortants (17,38 %). D'autre part, d'une participation de 33,86 % qui a valeur d'investissement à long terme.



Les participations de Cera dans KBC Ancora au 31 décembre 2024

Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire transmet une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui s'exprime sur la proposition d'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris l'affectation du résultat. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 14 juin 2025 de distribuer un dividende de 4 % au titre de l'exercice 2024.



Évolution du dividende coopératif

Nos avantages aux coopérateurs

La coopérative Cera rassemble des particuliers qui forment une communauté unie par le plaisir de s’amuser, découvrir et rencontrer d’autres personnes. Cera négocie pour ses coopérateurs des avantages sous forme de réductions et organise des activités et événements exclusifs. Nous augmentons ainsi leur pouvoir d’achat, favorisons l’accès à la culture et au divertissement et offrons des expériences pleines de sens.

Les coopérateurs bénéficient d’une réduction substantielle sur :

- des spectacles, festivals et concerts ;
- des voyages, excursions en famille, visites culturelles et/ou événements culinaires ;
- un large éventail de produits ;
- des services et produits de KBC/CBC ;
- des conférences intéressantes, webinaires, journées d’inspiration et de rencontre.

Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux de nos coopérateurs. Seuls les coopérateurs détenant des parts Cera pour un montant minimum de 600 euros peuvent profiter de ces offres.

Cera se charge de l’élaboration de l’offre, de la communication à travers les magazines CeraSelect, du site Internet et de newsletters, ainsi que du suivi des avantages. Pour le segment des jeunes, c.-à-d. les jeunes coopérateurs âgés de 16 à 35 ans, Cera promeut des avantages spécifiques comme les festivals d’été et des produits appréciés par ce public cible via le magazine ENJOY, qui paraît en mai. De plus, le magazine ENGAGE propose des articles complémentaires qui s’inscrivent dans le monde de cette tranche d’âge.

Dans le cadre des avantages, Cera a collaboré en 2024 avec de nombreux producteurs coopératifs. Par ailleurs, la coopérative a à nouveau proposé un certain nombre d’offres relatives aux produits et services fournis par KBC/CBC.

En regroupant ces différentes forces, Cera jette de nombreux ponts avec les thématiques sociétales qui lui sont chères et crée des effets de levier profitables à tous.

Les avantages Cera jouent également leur rôle dans le cadre du recrutement de nouveaux coopérateurs. La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages incite en effet d’autres personnes à rejoindre la coopérative.

Assemblée Générale

Lors de l'Assemblée Générale de Cera du samedi 8 juin 2024, nos coopérateurs ont approuvé les comptes annuels, y compris la proposition de distribuer un dividende coopératif de 4 % pour l'exercice 2023. Avec 2.531 personnes présentes, notre Assemblée Générale est sans doute la plus grande du pays.





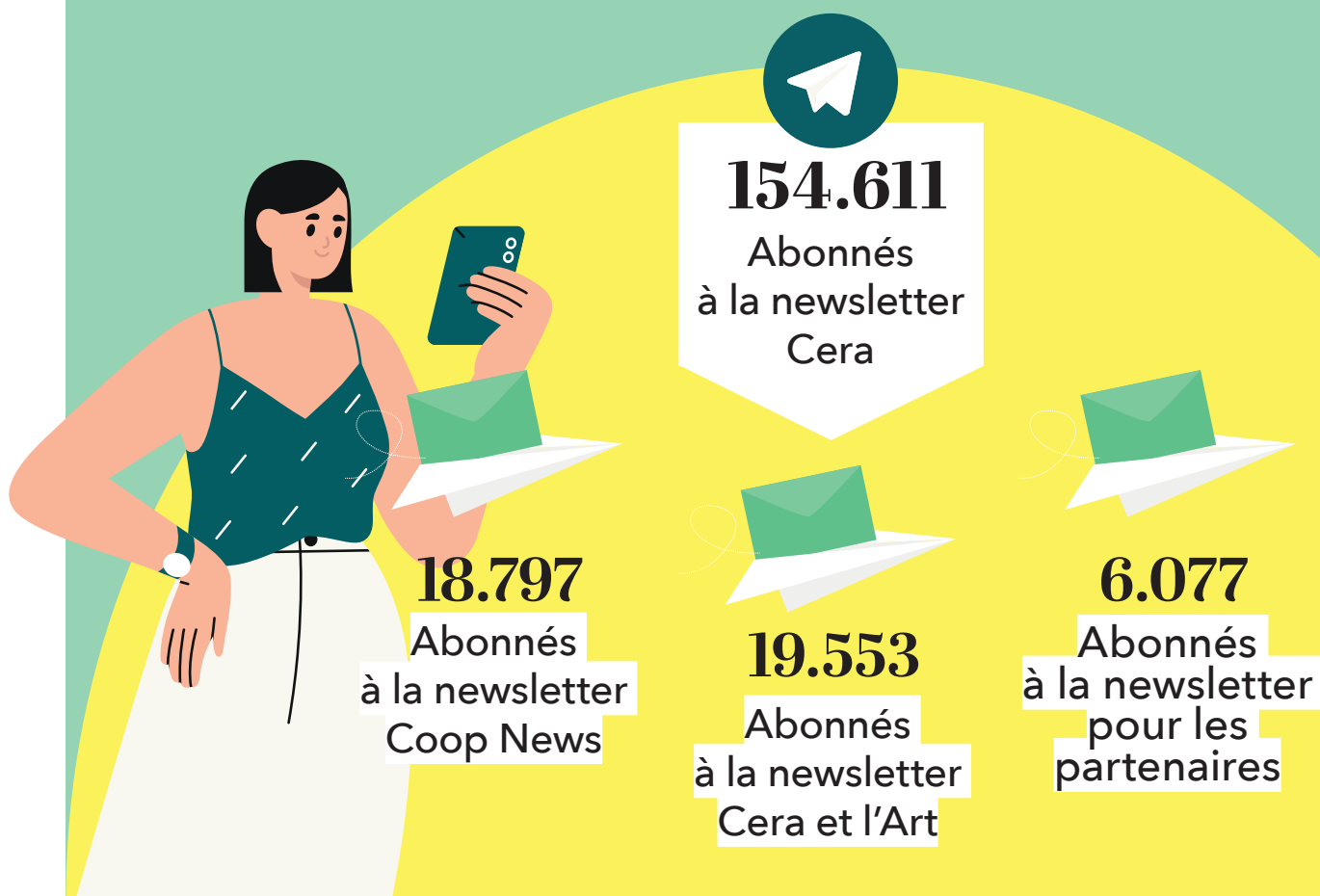


NOMBRE DE COOPÉRATEURS
AYANT UN COMPTE SUR LE SITE WEB

217.292

NOMBRE DE VISITEURS SUR
LE SITE WEB DE CERA

937.000





UTILISATION DE L'APPLI CERA
DANS KBC/CBC MOBILE

111.010



UTILISATION DES CANAUX
DIGITAUX KBC/CBC

86%

Souscription via KBC/CBC
Mobile-Touch-Website

COOPÉRATIVE
IMPLIQUÉE



22.098

Followers
sur Facebook
NL & FR



2.381

Followers
sur LinkedIn



8.876

Followers
sur Instagram
NL & FR



Notre contribution sociétale

Dans le cadre de sa mission – s’investir dans la prospérité et le bien-être –, Cera s’efforce d’avoir un impact positif sur la société, et ce, à partir de ses valeurs coopératives. Tous unis à travers Cera, nos coopérateurs soutiennent des coopératives et des projets pertinents sur le plan sociétal, qui incitent à construire une société dans laquelle chacun peut donner le meilleur de lui-même.

Nos trois ambitions

Notre contribution sociétale inspire, motive et met en action les coopérateurs, nos partenaires et le grand public. Car, ensemble, nous réalisons ce que nous ne pouvons accomplir seuls.

Ensemble, nous créons des liens, de l’impact et du changement. Vers une société durable, solidaire et forte, dont tout le monde bénéficiera en fin de compte. Tout le monde mérite le respect et devrait avoir accès aux droits fondamentaux. Même ceux qui se heurtent aux limites des défis physiques ou psychologiques, à la pauvreté ou à la solitude. Nous voulons également être leur voix, avec nos nombreux partenaires et coopérateurs.

C’est pourquoi nous soutenons ces trois ambitions sociétales :

Ambition 1 : Une société solidaire, respectueuse et sans barrières

Chacun possède des compétences précieuses, mais certaines d’entre elles restent sous-exploitées à cause des préjugés ou un accès inégal aux droits fondamentaux, tels que l’éducation, un revenu décent, l’accès aux soins de santé ou une participation sociale et culturelle. Nous voulons lever ces obstacles et œuvrer en faveur d’une société à laquelle chacun peut participer pleinement et équitablement. Ici et dans les pays du Sud, où nous soutenons via BRS des organismes de microfinance et encourageons ainsi les entrepreneurs et paysans locaux à prendre les choses en main. Dans notre propre pays, nous voulons créer une relation plus forte avec les habitants du Sud grâce à nos connaissances et nos perspectives.

Ambition 2 : Des quartiers chaleureux et accueillants pour tous

Nous voulons que les rues impersonnelles redeviennent des quartiers conviviaux et que les habitants redeviennent des voisins qui se connaissent par leur nom et s’entraident. Des villages et des quartiers soudés, attentifs à ceux qui ont des difficultés, peuvent offrir des solutions en matière de pauvreté, d’isolement, de nature, d’environnement, de mobilité ou de loisirs. Que ce soit dans les villes, les communes ou ‘à l’extérieur’, car chaque contexte connaît ses propres problèmes ou besoins. Ensemble, nous mobilisons la force de la communauté pour une société robuste offrant un maximum d’opportunités à tous les habitants.

Ambition 3 : Des coopératives solides et largement soutenues

Que ce soit à travers des initiatives citoyennes, d’entrepreneurs qui unissent leurs forces ou de collaborateurs qui souhaitent résolument travailler d’une autre manière, les coopératives offrent une réponse efficace et flexible aux défis économiques et sociaux actuels. C’est pourquoi nous promovons ce modèle dans chaque secteur en tant que forme juridique à part entière auprès de nos coopérateurs et du grand public, en accordant une attention particulière aux jeunes comme moteurs de futures coopératives. Nous stimulons la mise en place de nouvelles coopératives ou des coopératives potentielles amenées à devenir des acteurs solides. Nous renforçons le fonctionnement des coopératives débutantes ou établies au moyen du coaching, de conseils et d’un accompagnement. Nous encourageons les personnes à faire elles-mêmes appel aux coopératives en tant que citoyens et clients et à adapter des modes de consommation, de vie et de travail responsables. Nous collaborons ainsi activement à une économie dotée d’un ancrage local fort.

Nos valeurs

Participation

Avec nos coopérateurs et nos nombreux partenaires, nous encourageons la société à élargir ses horizons. Nous encourageons l'enrichissement mutuel entre les organisations, entre les secteurs, entre la sphère politique, la pratique et la recherche, entre les projets nationaux et locaux, entre les communautés, entre le Nord et le Sud. Nous sommes dès lors un catalyseur pour de nouveaux partenariats, où la synergie et le dialogue occupent une place centrale. Nous visons une large base de soutien pour tous nos projets, ainsi que leur intégration durable.

La solidarité

Nous mettons l'accent sur la responsabilité commune. Les défis auxquels notre société est confrontée aujourd'hui requièrent des solutions où tout le monde est impliqué et auxquelles tout le monde peut contribuer. Les coopérateurs de Cera jouent un rôle actif à cet égard. La cohésion sociale, l'empathie et la participation sont des notions clés à cet égard. Nous valorisons la solidarité spontanée, soulignons la réciprocité et favorisons l'émancipation. Nous encourageons l'implication des personnes et des bénévoles dans les projets.

Respect de chacun

Nous reconnaissons l'importance de chaque personne : en tant qu'individu, en tant que membre de son environnement et de la société. Chacun possède des talents, des compétences et des expériences qui diffèrent, ce qui est précieux pour la société dans son ensemble. La voix de chacun mérite d'être écoutée. Dans ce cadre, nous accordons une attention particulière aux personnes en difficulté. Le respect repose sur l'écoute, l'égalité et la tolérance. La participation et l'implication comptent. Elles sont même essentielles. Tout le monde doit pouvoir prendre ses responsabilités et développer pleinement ses compétences. Parce que l'accomplissement de soi va de pair avec les intérêts collectifs.

Les CRAC Noix

2024 a été une mauvaise année pour les noix, mais une bonne année pour les CRAC Noix ! Malgré une récolte qui a souffert d'un printemps humide et d'un froid tardif, 10.000 kilos de noix ont tout de même été collectés dans tout le pays. Cela signifie à nouveau un travail valorisant garanti pour les plus de 1.000 'cracks' dans les plus de 100 centres de jour pour personnes en situation de handicap. Cette année, la campagne s'est davantage focalisée sur les rencontres, et elle a été couronnée de succès. 1.000 personnes ont apporté des noix et, fin octobre, 5.000 personnes ont célébré la Fête des CRAC Noix à Bokrijk ! Ainsi, la campagne CRAC Noix nous a permis de nous rapprocher d'une société inclusive avec des quartiers chaleureux où il faut bon vivre pour tous.





Contribution sociétale régionale

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses coopérateurs et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux coopérateurs un droit de regard sur les activités de la coopérative.

Ce sont les membres des Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) qui évaluent les demandes d'aide financière introduites pour des projets locaux, et qui décident quels projets sont soutenus ainsi que du montant. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local et suprarégional. Les coopérateurs locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une caisse de résonance aux projets sociétaux de Cera.

Les membres des CCR sont attentifs à la fois à la qualité des projets, en phase avec les trois ambitions sociétales, et à la valorisation de la base locale de coopérateurs. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure. Il va de soi que chaque CCR a aussi sa propre spécificité, qui est déterminée notamment par la diversité et la personnalité des membres du CCR eux-mêmes, les particularités de la région et des associations locales et la nature des projets.

Contribution sociétale nationale

Pour chacune de ses 3 ambitions, Cera investit également dans des projets, initiatives et campagnes d'envergure nationale et dans la prestation de services, souvent avec une grande implication de ses coopérateurs. Pour ce faire, Cera collabore avec des organisations partenaires issues du secteur non marchand, de la recherche, de l'enseignement, de praticiens, de fondations et d'instances publiques.

Portefeuille de projets

Pour chaque ambition, des programmes et sous-programmes sont définis – en concertation avec le Conseil Consultatif Sociétal (CCS) – afin de donner une orientation claire à la contribution sociétale. Ces programmes décrivent clairement l'impact sociétal visé. L'approche de portefeuille permet de se concentrer et offre un cadre clair pour le développement de nouveaux projets et actions.

L'implication des coopérateurs

Cera encourage ses coopérateurs à participer à son fonctionnement. Il y a une offre étendue de webinaires, de journées d'étude ou d'expositions liées à la contribution sociétale, et les coopérateurs peuvent s'engager dans des projets spécifiques. L'impact sociétal est également abordé dans des avantages spécifiques, comme les balades Cera Good Walk qui guident les coopérateurs dans une ville en révélant divers projets Cera, et le Tour de Cera, où les coopérateurs sont invités à découvrir des exemples de notre contribution sociétale le long de parcours à vélo. Par le biais de campagnes, Cera transpose les thèmes de ses ambitions sociétales dans sa communication et dans des activités pour les coopérateurs.

Contribution sociétale internationale

À l'échelle internationale, Cera se concentre, dans le cadre de son partenariat avec BRS, sur le thème « Coopérer en microfinance et en microassurance avec le Sud ». Le financement agricole, l'entrepreneuriat coopératif et la bancassurance ne sont pas par hasard les principaux thèmes dans lesquels BRS est active dans les pays du Sud. Il s'agit en effet du cœur de l'histoire coopérative de Cera et d'une expertise avec laquelle BRS offre une plus-value intéressante aux organisations du Sud.

BRS asbl

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des entrepreneurs ruraux et paysans dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS soutient, en Afrique, en Amérique latine et en Asie, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu. En Belgique, BRS s'engage à informer les citoyens sur la microfinance et la microassurance et à les inciter à cette forme de coopération internationale.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée et ses formations pour laquelle elle peut compter sur l'implication de nombreux spécialistes bénévoles. En tant que "collègues exerçant le même métier", les experts de KBC/CBC et de Cera s'engagent à partager leur expérience pratique avec leurs collègues dans les pays du Sud. Pour cette forme de collaboration unique, BRS peut compter tant sur des membres du personnel pensionnés que sur des membres du personnel actifs de KBC/CBC.

BRS Microfinance Coop

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC se sont chargés de l'apport de départ de 17.500.000 euros. Fin 2024, 1.498 coopérateurs avaient souscrit à des parts pour plus de 4.006.000 millions d'euros. Aucune nouvelle émission de parts A n'est prévue pour les particuliers en 2025.

BRS Microfinance Coop investit dans des institutions de microfinance (IMF) étroitement impliquées dans le fonctionnement de BRS asbl (coaching et formation). En outre, BRS Microfinance Coop investit dans des fonds de microfinance spécialisés axés sur les entrepreneurs et les paysans ruraux en Afrique et en Amérique latine.

Plus d'infos : www.brs.coop





Cap au Sud avec Cera

Entre mai et novembre 2024, les coopérateurs de Cera ont pu participer à Cap au Sud avec Cera à Bruxelles. Ils ont ainsi découvert des lieux fantastiques de notre capitale, où l'interculturalisme est une réalité. Pensez, par exemple, au Wolf Food Market, au musée du chocolat Choco-Story, au Musée de l'Afrique à Tervuren ou au quartier Matongé. Fati Kanazoe a accueilli tout le monde dans sa boutique FK Nice Africa, où les visiteurs ont pu choisir un accessoire que Fati a fait fabriquer dans des ateliers au Burkina Faso.

Notre participation

La structure par paliers permet aux coopérateurs de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux divers niveaux de l'organisation.

Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque 400.000 coopérateurs sont représentés par environ 975 membres, qui siègent au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) : cinq à neuf Conseils par province flamande (néerlandophones), un Conseil pour Bruxelles (bilingue), un Conseil pour les cantons de l'Est de la Belgique (germanophone) et sept Conseils pour la Wallonie (francophones).

Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an. On dénombre trois réunions formelles sous la conduite de leur conseiller régional, et une réunion informelle. La plupart des Conseils Consultatifs Régionaux organisent une de leurs trois assemblées formelles dans les locaux d'une organisation qu'ils soutiennent. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional dispose d'un budget destiné à soutenir financièrement ces projets. Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages pour les coopérateurs et du fonctionnement sociétal de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques d'un Conseil ou qui ont une incidence sur une partie importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont traitées par la Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux (RDB). Ce fonctionnement remplace les budgets additionnels alloués aux grandes zones urbaines dans les autres régions. La RDB a lieu trois fois par an ; elle est composée du président et du vice-président de chacun des CCR wallons ainsi que de deux membres du CCR de Bruxelles, dont l'un en est le président ou le vice-président.

Conseil consultatif national

Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres – son président, son vice-président et deux membres délégués (180 membres au total) –, auxquels se joignent lors du CCN plusieurs membres des organes de gestion.

Le Conseil Consultatif National se réunit deux fois par an à Louvain. Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer le Conseil d'Administration, la direction et les employés de Cera.

Par souci d'exhaustivité, nous préciserons que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non actifs (voir aussi « Notre structure de fonctionnement »).

Conseil Consultatif Sociétal

Depuis 2022, Cera organise sa contribution sociétale sous la houlette du 'Conseil Consultatif Sociétal' (CCS), auquel appartiennent trois groupes de pilotage (pour chacune des trois ambitions sociétales), un groupe de travail relatif à la Collection d'art de Cera et une réunion de concertation entre les présidents de ces groupes.

Le "lien" et la réflexion sont au centre de tout :

- un lien entre le fonctionnement de notre contribution sociétale et la large base de coopérateurs, en commençant par les Conseils Consultatifs Régionaux ;
- un lien entre notre contribution sociétale et tous les autres aspects de notre fonctionnement (p. ex., avantages pour les coopérateurs, événements, communication) ;
- un lien et un enrichissement mutuel entre tous les membres du Conseil Consultatif Sociétal, avec la concertation présidentielle comme élément fédérateur.



« L'implication des coopérateurs assure une relation à long terme avec Cera. »

Nombre de coopérateurs à l'Assemblée Générale

2.531



CONTRIBUTION SOCIÉTALE

PROJETS NATIONAUX

PROJETS RÉGIONAUX

UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET RESPECTUEUSE, SANS BARRIÈRES

30

362

DES QUARTIERS CHALEUREUX ET BIENVEILLANTS POUR TOUS

19

287

DES COOPÉRATIVES FORTES ET LARGEMENT SOUTENUES

12

3



STRUCTURE PARTICIPATIVE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	CCN	RDB	CCR	CCS
Nombre de membres				
20*	198	19	978	50
Taux de participation aux réunions				
97%	85%	78%	81%	93%

*parmi lesquels 14 représentants des coopérateurs

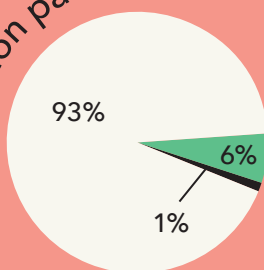
LES AVANTAGES CERA

Répartition par âge



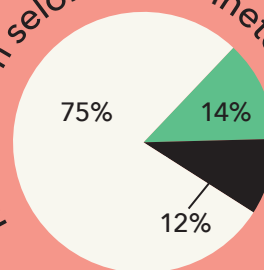
- 0-15 ans 7%
- 16-25 ans 9%
- 26-35 ans 12%
- 36-50 ans 19%
- 51-70 ans 37%
- + 70 ans 17%

Répartition par langue



- Néerlandophones
- Francophones
- Germanophones

Répartition selon l'ancienneté



- Coopérateurs depuis moins d'1 an
- Coopérateurs depuis 1 à 5 ans
- Coopérateurs depuis 5 ans et plus

Participants aux avantages liés à un projet sociétal

93.081*

* Parmi lesquels
42.728 en lien avec des
coopératives

Participants aux webinaires et formations

20.566

Participants aux avantages reflétant l'identité de Cera

52.021



Cera et le développement durable

La coopérative comme instrument

Notre société est confrontée à de grands défis qui nécessitent une approche systémique et à long terme. Le changement climatique, les inégalités sociales, la polarisation, l'évolution des tendances démographiques et l'instabilité économique ne sont que quelques-uns des problèmes complexes qui nécessitent une action. C'est là que se révèle la force des coopératives : leur stabilité économique, leur responsabilité sociale et leurs principes démocratiques en font un puissant instrument de développement durable.

Les coopératives travaillent avec une vision à long terme et accordent la priorité au bien-être de leurs membres et de la communauté au sens large plutôt qu'à la maximisation des bénéfices pour leurs actionnaires. Cela les rend plus résilientes et favorise une économie inclusive. Leur structure démocratique favorise la collaboration et la solidarité, ce qui contribue à la cohésion sociale. En outre, les coopératives prennent des décisions sur la base d'intérêts collectifs, ce qui conduit à des choix plus durables et à un renforcement de la participation citoyenne dans la vie socio-économique.

Ces principes s'appliquent en particulier à Cera. En tant qu'actionnaire de KBC Groupe, nous exerçons une influence sur l'un des plus grands acteurs financiers de Belgique et contribuons ainsi à sa stabilité économique et à sa responsabilité sociétale. Grâce à la structure participative par paliers, nos coopérateurs pèsent sur les décisions stratégiques. La mission de Cera – S'investir dans le bien-être et la prospérité – souligne son engagement à créer de la valeur économique et à réinvestir durablement. Cera allie ainsi la force d'une institution financière aux valeurs d'une coopérative, contribuant à trouver des solutions aux défis contemporains.

Relation avec KBC

En tant qu'actionnaire important, Cera renforce l'ancrage local du groupe KBC et utilise cette relation comme levier de résilience économique et d'impact sociétal. Nous sommes convaincus de la valeur ajoutée pertinente pour l'économie locale d'un bancassureur disposant d'un centre de décision dans son pays : en tant que prêteur aux particuliers et entreprises belges, en tant qu'employeur et source d'emploi indirect, en tant que contribuable important et payeur de cotisations sociales et d'autres prélèvements (bancaires), etc.

Cera et KBC se complètent en tant que partenaires. Grâce à cette collaboration, nos coopérateurs ont accès aux excellents services de KBC Groupe et ont la possibilité d'obtenir un dividende annuel attrayant. Si tout va bien chez KBC Groupe, tout va bien chez Cera.

Grâce à sa présence dans les organes de gestion du groupe KBC, Cera joue un rôle important en vue d'encourager et de soutenir le management à traduire concrètement la durabilité en activités qui augmentent l'impact positif sur la société et réduisent l'impact négatif. KBC Groupe figure ainsi pour la troisième année consécutive sur la liste CDP Climate A. Cette reconnaissance souligne le rôle de précurseur que KBC joue dans le domaine de la diffusion d'informations et d'actions liées au climat. En outre, nous collaborons avec KBC sur des initiatives sociétales et des actions de solidarité.

Contribution sociétale

Avec ses racines historiques au sein du mouvement coopératif, la responsabilité sociétale de l'entreprise est inscrite dans l'ADN de Cera. Par sa contribution sociétale, Cera met son poids au service de trois ambitions : une société solidaire, respectueuse et sans barrières ; des quartiers chaleureux et bienveillant pour tous ; et des coopératives solides et largement soutenues.

Avec nos 400.000 coopérateurs et des centaines d'organisations partenaires, nous bénéficions d'un vaste réseau de personnes, de moyens et d'expertise. Cela nous confère un effet de levier unique et une large assise, permettant à Cera de réaliser, d'investir et d'améliorer la société. Nous investissons dans des projets qui favorisent la cohésion sociale et luttent contre la pauvreté. Nous soutenons des initiatives en matière de soins, des projets collectifs et des entreprises à finalité sociale qui offrent de nouvelles opportunités aux groupes vulnérables. Nous menons des campagnes qui font bouger les gens et les organisations.

Nous pensons que le changement durable commence près de chez soi. C'est pourquoi nos Conseils Consultatifs Régionaux soutiennent des initiatives locales axées sur le développement vert des villages et des villes, les soins durables et l'entrepreneuriat socialement responsable. En 2024, Cera a soutenu 652 projets au niveau régional et 61 initiatives nationales en collaboration avec des organisations partenaires du secteur non marchand, de la recherche et de l'enseignement. Ainsi, nous créons une vague de changement positif qui repousse les barrières.

Cera met sa vaste expérience en matière de coopératives à la disposition de tiers, tant en Belgique qu'à l'international. Nous soutenons les coopératives débutantes et existantes par des conseils et des recherches. À travers des collaborations avec des organisations sectorielles et des centres d'expertise, nous renforçons le mouvement coopératif et favorisons des modèles d'entreprise innovants. En outre, Cera s'engage activement à soutenir ses coopérateurs avec des conseils d'experts et des solutions sur mesure. Cela se traduit notamment par des initiatives telles que des webinaires et des séances d'information sur des thèmes sociétaux, notamment les soins de santé et le bien-être.

Entreprendre de manière responsable

Nous veillons systématiquement à ce que les initiatives de Cera répondent à notre vision en matière de développement durable. Nous nous assurons que toutes nos activités s'adressent à tous les coopérateurs : tant en matière de diversité, inclusion, abordables financièrement et accessibles à tous, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Lors de l'organisation d'événements Cera, nous encourageons la mobilité durable selon le principe 'STOP' (d'abord en marchant, puis en pédalant, ensuite en transports en commun et seulement après en voiture). Pour le catering de nos grands événements, nous optons pour des produits régionaux et en circuit court. Nous regroupons la livraison des avantages aux coopérateurs et optons pour un emballage durable de nos produits. En investissant dans la communication numérique, nous réduisons le travail d'impression. Tous les imprimés, y compris nos magazines, sont imprimés sur du papier issu d'une gestion forestière responsable (PEFC).

Dans notre bâtiment, nous utilisons de l'énergie renouvelable pour le chauffage et le refroidissement via un système de pompe à chaleur géothermique. Nous utilisons 100 % d'électricité verte, optons pour un éclairage LED automatisé et récupérons l'eau de pluie. Plus de la moitié de nos employés se rendent au travail à vélo ou en transports en commun et reçoivent une indemnité à cet effet.

Cera impose un code de conduite éthique à tous ses partenaires et fournisseurs. Il existe un code de déontologie interne pour les employés de Cera et une ligne de conduite pour l'utilisation des moyens de communication. 80 % de nos partenaires et fournisseurs sont locaux en optant, dans la mesure du possible, pour une collaboration avec des coopératives. La manutention de nos produits est régulièrement sous-traitée à des entreprises de travail adapté.

Perspectives pour l'avenir

Notre contribution sociétale est au cœur de nos activités. Dans ce domaine également, nous restons ambitieux et examinons notre propre fonctionnement de manière critique afin de travailler sur de nouvelles perspectives en lien avec le développement durable et d'obtenir un impact encore plus important. Au printemps 2025, nous entamerons un trajet stratégique pour définir le cap de Cera pour les années à venir. Le développement durable en sera l'un des thèmes les plus importants. Nous voulons traduire notre vision de la durabilité en un cadre stratégique, afin d'intégrer encore davantage le développement durable, de le structurer et de le rendre opérationnel. Nous utilisons les informations recueillies dans le cadre de nos enquêtes auprès des coopérateurs pour mettre l'accent sur de nouveaux modes de fonctionnement et de communication, afin que nous puissions mobiliser encore davantage de monde autour de notre objectif commun : s'investir dans le bien-être et la prospérité.





Le local, c'est trop bon

Rapprocher à nouveau les agriculteurs et les consommateurs, tel était l'objectif de l'action 'Le local, c'est trop bon.' 800 coopérateurs de Cera se sont rendus dans 10 entreprises de circuit court réparties en Flandre pour une visite guidée et une dégustation de délicieuses spécialités locales. Outre ces visites, les coopérateurs néerlandophones ont pu acheter et échanger l'un des bons d'achat utilisables dans 224 magasins à la ferme. Ces actions s'inscrivaient dans le cadre de l'ambition « Des quartiers chaleureux et accueillants pour tous » et bénéficiait du soutien du Boerenbond et du Steunpunt Korte Keten. Du côté francophone, l'action s'est déroulée en collaboration avec Accueil Champêtre en Wallonie par le biais de chèques Waloco avec une réduction de 10 euros. Tout le stock disponible été écoulé en un rien de temps et l'opération a été évaluée de manière extrêmement positive tant par les coopérateurs que par les agriculteurs et petits producteurs participants.

Notre structure de fonctionnement

À la structure opérationnelle classique, qui comprend un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a ajouté une structure participative par paliers. De ce fait, le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire peut accueillir (au moins) six représentants des coopérateurs. Le Conseil d'Administration se compose en outre des administrateurs délégués (minimum deux) et des administrateurs externes (minimum trois). La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont détaillés ci-après.

Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Composition

Les coopérateurs de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, administrateur statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non actifs, représentants des coopérateurs, membres des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil consultatif national) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs externes, non actifs (administrateurs C).

En date du 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé de 20 membres : 3 administrateurs A, 14 administrateurs B et 3 administrateurs C.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Pour que soient défendus au mieux les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des coopérateurs qui, à l'instar de tous les coopérateurs, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Leur nomination tient compte de la répartition géographique des mandats.

La large représentation des coopérateurs au Conseil d'Administration contribue à la qualité de l'implication dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, sur les plans aussi bien de la stratégie que du contrôle.

Les administrateurs A, B et C sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes ses parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion. La durée du mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le reconduire trois fois pour une durée de quatre ans à chaque fois. Le mandat des administrateurs délégués peut être reconduit sans limites.

Le mandat d'administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 70e anniversaire de l'administrateur. Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 67e anniversaire de l'administrateur.

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé comme suit :

Administrateurs-Délégués (administrateurs A)

Franky Depickere
Marc De Ceuster (depuis le 18/05/2023)
Katelijn Callewaert (jusqu'au 17/05/2023)

Administrateurs représentant les coopérateurs (administrateurs B)

Mathilde Remy, présidente
Liesbet Okkerse, vice-présidente
Luc Vandecatseye, vice-président
Koen Albers
Lieven Demolder (depuis le 24/05/2024)
Mattias Dessen (depuis le 24/05/2024)
Liesbeth Fransen
Daniel Jacquet
Herman Meynen (depuis le 24/05/2024)
Peter Ortmanns (depuis le 24/05/2024)
Els Persyn
Stefaan Vanhoutte
Henri Vandermeulen
Katrien Vansteenkiste

Administrateurs externes, non exécutifs (administrateurs C).

Erik Clinck
Heidi Loos
Nele Smets



De gauche à droite : Erik Clinck, Henri Vandermeulen, Katrien Vansteenkiste, Koen Albers, Liesbeth Fransen, Peter Ortmanns, Mathilde Remy, Herman Meynen, Liesbet Okkerse, Stefaan Vanhoutte, Luc Vandecatseye, Frederik Vandepitte, Franky Depickere, Daniel Jacquet, Mattias Dessen, Lieven Demolder, Nele Smets, Heidi Loos, Marc De Ceuster. Excusée : Els Persyn

Frederik Vandepitte a été nommé nouvel administrateur A avec un mandat à temps plein à partir du 1er février 2024. Il a également été nommé administrateur délégué de Cera Société de gestion, membre et président du Comité de gestion journalière de Cera/Cera Société de gestion et représentant permanent de Cera Société de gestion pour l'exercice du mandat d'administration au sein de Cera.

Depuis le 2 juillet 2018, Frederik Vandepitte était membre du comité de direction et, depuis le 1er mai 2019, administrateur délégué et CEO de KBC Securities SA. Frederik Vandepitte (°1974) a débuté sa carrière professionnelle chez The Boston Consulting Group et a travaillé de 2002 à 2015 dans l'Investment Banking chez Morgan Stanley, plus récemment en tant que Managing Director responsable des activités belges. De 2016 à 2018, il a été membre du comité management d'Incofin Investment Management, où il était responsable du développement des fonds, des relations avec les investisseurs et de la gestion des talents. Il a obtenu son diplôme d'ingénieur commercial en informatique de gestion à la KU Leuven et son MBA à la Columbia Business School. Après une période de 10 ans à l'étranger, entre New York, Londres et Sydney, il est retourné en Belgique en 2010.

Il succède à Franky Depickere, qui reste administrateur délégué à temps partiel jusque fin avril 2026 et qui continuera à remplir ses mandats et missions au sein du groupe KBC au nom de Cera jusque-là.

Le tableau suivant donne la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein. Le tableau donne également un aperçu du nombre de réunions auxquelles les administrateurs ont assisté.

Lors de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises, le Comité audit à quatre reprises, le Comité nominations à quatre reprises et le Comité rémunérations à trois reprises.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Koen Albers	2028		10				
Erik Clinck	2027			10	4		
Lieven Demolder (depuis le 24/05/2024)	2028		5				
Franky Depickere	2026	10					
Mattias Dessein (depuis le 24/05/2024)	2028		5				
Marc De Ceuster	2027	10					
Liesbeth Fransen	2026		10				
Daniel Jacquet	2028		10				
Yvan Jonckheere (membre et président jusqu'au 26/04/2024)	2024		4			2	2
Heidi Loos	2026			10	4		
Johan Massy (membre et vice-président jusqu'au 26/04/2024)	2024		4			2	2
Herman Meynen (depuis le 24/05/2024)	2028		5				
Liesbet Okkerse (vice-présidente depuis le 26/04/2024)	2028		9			2	1
Peter Ortmanns (depuis le 24/05/2024)	2028		4				
Els Persyn	2027		10				
Mathilde Remy (présidente depuis le 26/04/2024)	2027		8			1	1
Dieter Scheiff (membre et vice-président jusqu'au 26/04/2024)	2024		4			2	2
Nele Smets	2025			10			
Ivan T'Jampens (jusqu'au 26/04/2024)	2024		4				
Luc Vandecatseye (vice-président depuis le 26/04/2024)	2025		10		4	2	1
Frederik Vandepitte (depuis le 01/02/2024)	2028	9					
Stefaan Vanhoutte	2027		10				
Henri Vandermeulen	2028		10		4		
Katrien Vansteenkiste	2028		9				

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, par les dispositions pertinentes du Code des sociétés et des associations et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. La Charte peut être consultée sur le site Internet de Cera : www.cera.coop, sous la rubrique « À propos de Cera »/« Publications & téléchargements »/« Documents juridiques ».

La quasi-intégralité des membres a assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration, que prépare le Bureau du Conseil d'Administration (le 'Bureau'), lequel était composé de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

Mathilde Remy (présidente)

Marc De Ceuster

Liesbet Okkerse

Luc Vandecatseye

Frederik Vandepitte

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects qui intéressent Cera soient traités de manière équitable. Le Bureau n'est pas exclusivement chargé de l'établissement de l'ordre du jour. Certaines des présentations au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les faire amender ou demander d'en approfondir certains aspects.

Outre ses tâches classiques (établissement des comptes annuels, proposition d'affectation du résultat, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2024 les points suivants, entre autres :

- La gestion des risques au sein du groupe Cera
- La situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC
- Planification financière à long terme du groupe Cera
- L'évaluation des immobilisations financières
- Contrôle budgétaire Cera 2023 et suivi budgétaire Cera 2024
- Politique d'investissement 2024
- Exercice stratégique Cera 2030 (projet Nexus)
- Proposition de nomination de quatre nouveaux administrateurs B et du renouvellement de six administrateurs B
- Désignation d'un nouveau président et de deux nouveaux vice-présidents du Conseil d'Administration
- Désignation de trois nouveaux membres du Comité nominations et trois nouveaux membres du Comité rémunérations
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période juin 2024-mai 2025
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux coopérateurs de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2024
- Décision d'autoriser les démissions volontaires en 2025, d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de les calculer au prorata s'il s'avère qu'elles entraînent la disparition de plus de 10 % de la somme des apports libérés pour les actions ou de 10 % du nombre de coopérateurs
- Budget Cera 2025
- Décision de laisser inchangée la convention d'actionnaires à compter du 1er décembre 2024 pour une nouvelle période de 10 ans
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora

Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités évoluent au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations. Ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions et se voient déléguer des compétences par le Conseil.

Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Il est notamment chargé du contrôle interne de la position financière, des résultats, du traitement comptable et des mécanismes de contrôle en vue de l'édition de rapports à l'attention du Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Au 31 décembre 2024, le Comité audit était composé des personnes suivantes :

Erik Clinck (président)

Heidi Loos

Luc Vandecatseye

Henri Vandermeulen

En règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils n'assistent toutefois pas à la partie de la réunion au cours de laquelle des avis sont adressés au Conseil d'Administration. Le président du Comité audit fait rapport oral lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit chacune des réunions du Comité audit. Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Au cours de l'exercice écoulé, le Comité audit s'est réuni à quatre reprises.

En 2024, le Comité audit a abordé les points suivants, entre autres :

- Le projet de comptes annuels et le projet de rapport annuel de Cera pour l'exercice 2023
- Le projet de rapport du commissaire à propos des comptes annuels et du rapport annuel de Cera au 31/12/2023
- Le projet de comptes annuels consolidés pour l'exercice 2023
- L'examen des chiffres semestriels Cera
- Planification financière à long terme du groupe Cera
- L'évaluation des immobilisations financières
- Contrôle budgétaire Cera 2023 et suivi budgétaire Cera 2024
- Politique d'investissement 2024
- Surveillance du contrôle interne
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période juin 2024-mai 2025
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux coopérateurs de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2024
- Budget Cera 2025
- Planning d'audit du commissaire
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora

Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il garantit, d'une manière générale, le déroulement objectif et professionnel des processus de nomination et de reconduction des mandats d'administrateur. Les administrateurs délégués assistent – sauf incompatibilités – aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le Comité nominations s'est réuni à quatre reprises.

Au 31 décembre 2024, le Comité nominations se composait des personnes suivantes :

Mathilde Remy (présidente)

Liesbet Okkerse

Luc Vandecatseye

Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Il formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent – sauf incompatibilités – aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le Comité rémunérations s'est réuni à trois reprises.

Au 31 décembre 2024, le Comité rémunérations se composait des personnes suivantes :

Mathilde Remy (présidente)

Liesbet Okkerse

Luc Vandecatseye

Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et aux autres liens contractuels entre, d'une part, Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion et les membres du Comité de gestion journalière de Cera et, d'autre part, Cera. Ce règlement fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera.

Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Les règles de conduite visant à éviter les abus de marché font partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. Elles prévoient notamment l'établissement d'une liste d'initiés, la fixation de périodes d'interdiction annuelles et une obligation de notification, au Compliance Officer, des opérations sur titres du groupe effectuées par des administrateurs.

Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non actifs)

Les indemnités accordées aux administrateurs B et C tiennent compte des responsabilités qui leur sont confiées et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité forfaitaire à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils ont assisté. Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier, composé d'une indemnité forfaitaire supérieure, mais d'aucun jeton de présence. Par ailleurs, les administrateurs B et C qui font partie du Comité d'audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils ont assisté. Le président du Comité d'audit reçoit quant à lui une indemnité forfaitaire, mais pas de jetons de présence. Les membres des Comités nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, mais uniquement une indemnité kilométrique. Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-après présente les indemnités accordées aux administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.

(en euros)	Conseil d'Administration (fixe)	Conseil d'Administration (jetons de présence)	Comité audit (fixe)	Comité audit (jetons de présence)	TOTAL
Koen Albers	9.224	8.510			17.734
Erik Clinck	9.224	8.510	8.516		26.250
Lieven Demolder (depuis le 24/05/2024)	5.381	4.255			9.636
Mattias Dessein (depuis le 24/05/2024)	5.381	4.255			9.636
Liesbeth Fransen	9.224	8.510			17.734
Daniel Jacquet	9.224	8.510			17.734
Yvan Jonckheere (membre et président jusqu'au 26/04/2024)	17 028				17 028
Heidi Loos	9.224	8.510		2.129	19.863
Johan Massy (membre et vice-président jusqu'au 26/04/2024)	5.676	3.404			9.080
Herman Meynen (depuis le 24/05/2024)	5.381	4.255			9.636
Liesbet Okkerse (vice-présidente depuis le 26/04/2024)	16.792	7.659			24.451
Peter Ortmanns (depuis le 24/05/2024)	5 381	3 404			8 785
Els Persyn	9.224	8.510			17.734
Mathilde Remy (présidente depuis le 26/04/2024)	39.496	3.404			42.900
Dieter Scheiff (membre et vice-président jusqu'au 26/04/2024)	5 676	3 404			9 080
Nele Smets	9.224	8.510			17.734
Ivan T'Jampens (jusqu'au 26/04/2024)	1.892	3.404			5.296
Luc Vandecatseye (vice-président depuis le 26/04/2024)	16 792	8 510		2 129	27 431
Henri Vandermeulen	9.224	8.510		2.129	19.863
Stefaan Vanhoutte	9.224	8.510			17.734
Katrien Vansteenkiste	9.224	7.659			16.883
TOTAL	217.116	130.203	8.516	6.387	362.222

Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée par contrat. Elle se compose d'une rémunération fixe, de la mise à disposition d'une voiture de société ou d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, comportant notamment une assurance vieillesse ou de survie complémentaire, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient d'aucune option sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, l'ensemble des administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu une indemnité de 1.641.044 euros au total, dont 170.162 euros d'indemnité variable. En vertu de l'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité forfaitaire des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80 % et par KBC Ancora, à hauteur de 20 %.

Mandats

Au 31 décembre 2024, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC l'étaient par les personnes suivantes :

KBC Groupe SA

Franky Depickere	Membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants et du Comité nominations, et président du Comité risques et compliance
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Global Services SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Bank SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Assurances SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

CBC Banque SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité nominations et du Comité rémunérations
Marc De Ceuster	membre du Conseil d'Administration

Československá Obchodní Banka a.s. (Tchéquie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

United Bulgarian Bank AD (Bulgarie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

Commissaire

Le contrôle externe est exercé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Kenneth Vermeire.

Fonctionnement opérationnel

Comité de gestion journalière

Le Comité de gestion journalière est l'organe statutaire chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle de la sorte les activités du comité. En plus d'entretenir de nombreux contacts informels, les membres du Comité de gestion journalière se sont réunis à dix reprises en 2024.

Au 31 décembre 2024, le Comité de gestion journalière était composé de :

- Frederik Vandepitte (président)
- Franky Depickere
- Marc De Ceuster

Comité management

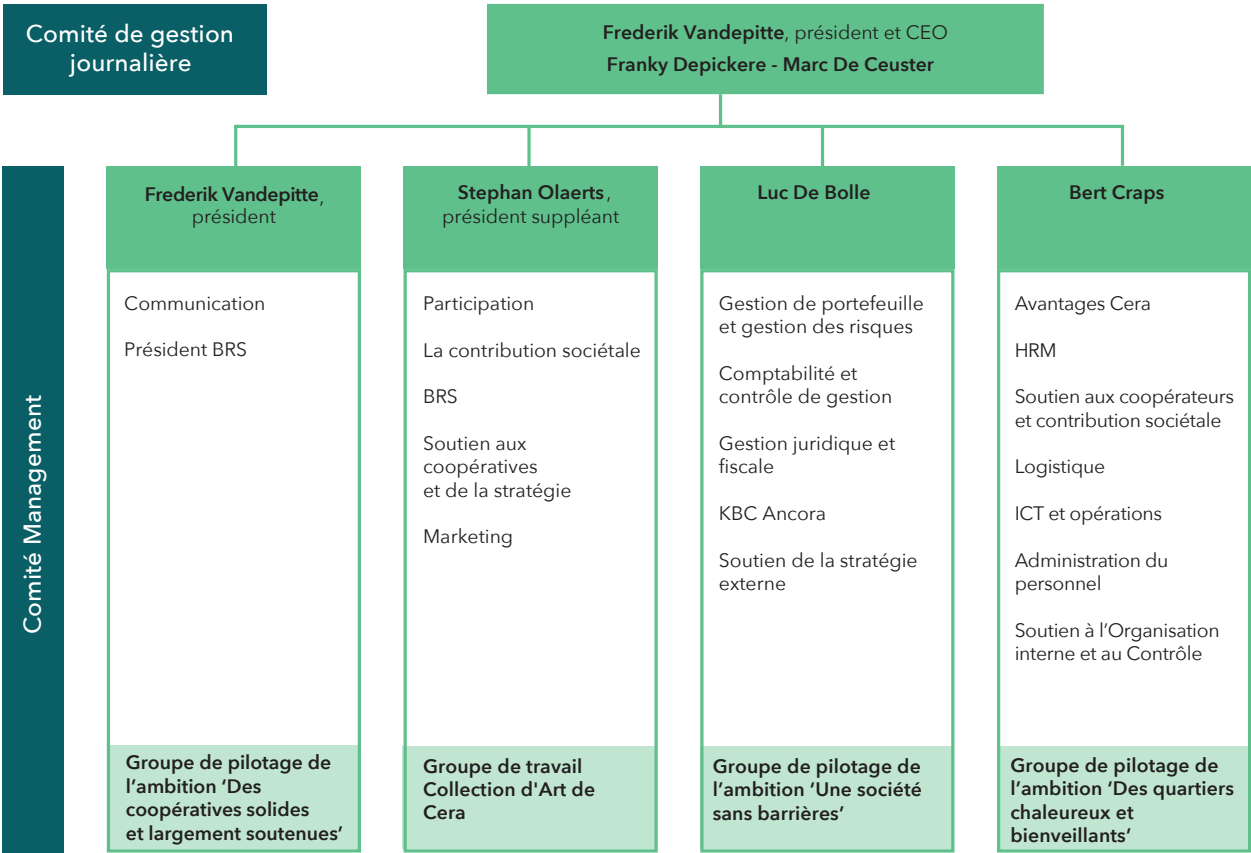
Le Comité de gestion journalière se fait assister, sous sa responsabilité, par le Comité management et, en concertation avec le Comité management, pour des tâches spécifiques, par d'autres membres du personnel de Cera.

Au 31 décembre 2024, le Comité management était composé de :

- Frederik Vandepitte (président)
- Bert Craps
- Luc De Bolle
- Stephan Olaerts

En 2023, le Comité management s'est réuni à 22 reprises.

Au 31 décembre 2024, l'organigramme se présentait comme suit :





Cera on Tour

En novembre, un événement 'Cera on Tour' a été organisé avec les Compact Disk Dummies en tête d'affiche. Le préprogramme a été animé par LUIGI COLZATO, un Gantois sélectionné parmi 209 candidats inscrits à notre appel à jeunes talents. Cette soirée musicale a en outre été un bel exemple de la manière dont Cera mise également sur les avantages pour les jeunes. 750 tickets ont été écoulés en un rien de temps. Ce qui est frappant : 60 % des places ont effectivement été vendues à des coopérateurs âgés de 16 à 35 ans = le groupe cible visé par nos magazines pour les jeunes, ENJOY et ENGAGE. Cette action a enregistré le meilleur résultat de 2024 pour les offres destinées à cette tranche d'âge.



Rapport spécial de l'administrateur statutaire

Conformément à l'article 1er, § 7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, l'administrateur statutaire rend compte par les présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2024, veillé à réaliser les conditions d'agrément visées à l'arrêté royal.

Constitution

Cera SC a été constituée le 15 mars 1935, mais les racines de Cera remontent à 1892 (Caisses Raiffeisen). La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen – forment depuis plus de 130 ans les bases de la coopérative Cera.

Adhésion volontaire

L'administrateur statutaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de coopérateurs ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société.

En 2024, 14.931 nouveaux coopérateurs ont souscrit des parts E de Cera et 9.491 coopérateurs existants ont souscrit des parts E supplémentaires. Aucune affiliation n'a été refusée. Au cours de l'exercice écoulé, il y a eu 4.399 démissions volontaires et 4.105 démissions de plein droit. Aucune demande de démission n'a été refusée et il n'y a eu aucune exclusion. Au 31 décembre 2024, Cera comptait 401.290 coopérateurs.

Égalité des droits et des obligations par catégorie de parts

Cera a émis des parts B, C, D et E. Au sein de chaque catégorie, les parts confèrent des droits et obligations identiques.

Les statuts limitent le droit de vote de chaque coopérateur à 10 % des voix.

Conformément à l'article 18 des statuts, toute part, indépendamment de sa catégorie, donne droit à une voix, étant entendu qu'aucun coopérateur ne peut prendre part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des parts présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2024 portant sur l'exercice 2023. Il le sera lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2025 relative à l'exercice 2024 également. 2.531 coopérateurs étaient présents à l'Assemblée Générale (ordinaire et extraordinaire) de Cera du 8 juin 2024.

Administration, participation et surveillance

Administration

Cera SC est administrée par un administrateur statutaire, Cera Société de gestion SA. Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré. Les coopérateurs de Cera sont largement représentés au Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, qui était composé comme suit au 31 décembre 2024 :

- 3 administrateurs délégués (administrateurs A)
- 14 administrateurs non actifs, représentants des coopérateurs (administrateurs B)
- 3 administrateurs externes non actifs (administrateurs C)

Les administrateurs B sont les représentants des coopérateurs qui, à l'instar de tous les coopérateurs, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Ils siègent dans les organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora asbl (Conseil Consultatif Régional et Conseil Consultatif National). Il est tenu compte pour cette nomination d'une répartition géographique des mandats. La large représentation des coopérateurs au Conseil d'Administration contribue à la qualité de l'engagement dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional. Les administrateurs B sont toujours majoritaires au Conseil d'Administration.

Structure participative

La structure par paliers permet aux coopérateurs de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l'organisation. Les quelque 400.000 coopérateurs de Cera sont représentés par environ 975 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Commissaire

KPMG Réviseurs d'entreprises a été nommé commissaire, avec comme représentant permanent Monsieur Kenneth Vermeire.

Dividende modéré et constitution de réserves

Affectation du résultat

Pour pouvoir satisfaire à ses obligations vis-à-vis des coopérateurs détenteurs de parts D sortants, une partie statutaire du bénéfice est ajoutée chaque année à la réserve EDC. En outre, l'Assemblée Générale décide chaque année de l'attribution d'un dividende. Le solde est en principe ajouté aux réserves disponibles.

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu'investisseur social.

Le dividende peut fluctuer d'une année à l'autre. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d'agrément du CNC. Ce pourcentage est plafonné à 6 % depuis 1996.

Pour l'affectation proposée du résultat de l'exercice 2024, nous vous renvoyons au chapitre « Commentaires des comptes annuels ». Pour l'exercice 2024, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 14 juin 2025 de distribuer un dividende brut de 4,00 %.

Part de retrait

Conformément à l'article 9 des statuts, les coopérateurs sortants qui détiennent des parts B, C et/ou E ont droit au remboursement du montant réellement libéré pour ces parts. Les coopérateurs détenteurs de parts D sortants ont droit, par part D, à l'attribution de 4,2 actions KBC Ancora et à un excédent de dividende capitalisé.

Affectation du solde de liquidation

En cas de dissolution et de liquidation, le patrimoine restant après apurement du passif et après paiement aux coopérateurs des parts de retrait définies dans les statuts sera attribué, conformément à l'article 37 des statuts, à des fonds existants ou non encore constitués, gérés par la Fondation Roi Baudouin, la Croix-Rouge, l'Unicef et l'UNESCO, la Fédération nationale contre le cancer et les institutions apparentées, et les Fonds communautaires pour la recherche scientifique.

Avantage économique ou social pour les coopérateurs

Cera crée de la valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des coopérateurs et de la société au sens large :

- Cera assure, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe (voir chapitre « Notre rôle en tant qu'ancrage de KBC »).
- Cera réalise un impact sociétal positif (voir chapitre « Notre contribution sociétale »).
- Les coopérateurs jouissent d'avantages exclusifs sur un vaste assortiment de produits et de services (voir chapitre « Nos avantages pour les coopérateurs »).

Au travers de sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des coopérateurs. Les revenus que Cera tire de cette participation sont en effet affectés à son fonctionnement (avantages aux coopérateurs, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

En 2024, Cera a dépensé les montants suivants pour son fonctionnement (avantages aux coopérateurs et réalisation de l'impact sociétal) :

- 1) 5,3 millions d'euros pour la contribution sociétale. Cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct de projets sociétaux aux niveaux régional, suprarégional, national et international.
- 2) 24,7 millions d'euros pour les avantages aux coopérateurs. Il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les coopérateurs, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Les coopérateurs eux-mêmes ont contribué à hauteur de 16,8 millions d'euros à ces avantages aux coopérateurs, de sorte que le coût net pour Cera s'élevait à 7,9 millions d'euros.

Mandat d'administrateur non rémunéré

Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré. Si l'administrateur statutaire exécute une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Si l'administrateur statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est accordée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été exécutée. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Comme au cours de toutes les années précédentes, l'administrateur statutaire n'a perçu aucune rémunération de Cera en 2024.

Information et formation

Cera attache une importance considérable à l'information et à la formation, domaines dans lesquels elle investit énormément. En 2024, Cera a communiqué régulièrement avec ses coopérateurs dans les magazines CeraScoop et CeraSelect et, pour les jeunes coopérateurs, dans les magazines ENGAGE et ENJOY.

À cela s'ajoutent le site Internet et des newsletters périodiques, elles aussi diffusées à grande échelle. Le site Internet, les newsletters, les journées d'étude et de partenariat, les webinaires, etc., sont également ouverts au grand public. En 2024, Cera a accueilli 937.000 visiteurs sur son site Internet, comptait 154.611 abonnés à sa newsletter et 33.346 abonnés sur les réseaux sociaux (voir infographie « Des coopérateurs satisfaits »).

Cera croit fermement dans le modèle d'entrepreneuriat coopératif. Cera propose aux entrepreneurs coopératifs une prestation de services en matière d'entrepreneuriat coopératif (avec notamment une formation pour les administrateurs et des journées d'étude thématiques), des conseils et de la consultance, ainsi qu'une offre de formations et de rencontres.

Voir : www.cera.coop/fr/coopératives/formation-et-networking/notre-offre

Collaboration entre coopératives

Cera promeut des produits et services locaux, en particulier de coopératives (belges). Dans son choix de fournisseurs (tant pour les besoins propres de Cera que pour les avantages aux coopérateurs), Cera fait appel à des coopératives autant que possible.

Cera est membre de Coopkracht, de l'Union Internationale Raiffeisen (IRU) et du CNC. Cera entretient des partenariats à long terme avec de nombreux réseaux et organisations coopératifs.

Voir : www.cera.coop/fr/particuliers/a-propos-de-cera/un-large-reseau

Attention portée à la communauté

Certains administrateurs du groupe KBC ont été nommés sur proposition de Cera, en tant qu'actionnaire majeur de KBC, qui apporte ainsi une contribution essentielle au maintien d'un centre de décisions économiques et financières en Belgique. Cera est convaincue de sa plus-value économique et sociétale.

La vision optimiste, réaliste et moderne de Cera en matière de développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera veut faire la différence sur le plan du développement durable. Cera a également formulé des ambitions de durabilité dans l'offre des avantages aux coopérateurs.

Conseils Consultatifs Régionaux

Le Conseil Consultatif Régional (CCR) de Lier a visité la ferme thérapeutique Tallaart à Koningshooikt en juin. Ils l'ont fait dans le cadre de la campagne 'Le local, c'est trop bon'. Les membres du CCR ont eu droit à une visite guidée et des informations sur le fonctionnement de la ferme thérapeutique. Cette initiative, liée à l'entreprise horticole Gebroeders Vercammen, offre une précieuse prise en charge de jour aux personnes appartenant à des groupes vulnérables, tels que les personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de trouble du spectre autistique. Après un tour des lieux, ils ont tenu leur deuxième des trois réunions annuelles du CCR. Les membres ont décidé des projets locaux à soutenir, parcouru les différentes actualités de la coopérative et préparé deux activités : le teambuilding annuel et le 'Festival des coopératives' où une grande partie d'entre eux apportent une aide bénévole.





Comptes annuels

Bilan, compte de résultats et commentaire

Bilan après affectation du résultat (en euros)

	2024	2023
Actif	3.164.791.874	3.006.160.968
Actifs immobilisés	2.505.039.344	2.413.808.253
Immobilisations corporelles	23.006.731	23.849.594
Terrains et constructions	20.677.869	21.495.331
Installations, machines et outillage	42.436	22.328
Mobilier et matériel roulant	315.410	391.667
Autres immobilisations corporelles	1.971.016	1.940.268
Immobilisations financières	2.482.032.613	2.389.958.659
Entreprises liées	1.777.686.772	1.755.813.580
<i>Participations</i>	1.777.686.772	1.755.813.580
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	703.740.040	633.740.040
<i>Participations</i>	703.740.040	633.740.040
Autres immobilisations financières	605.801	405.039
<i>Actions</i>	562.546	362.518
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	43.256	42.521
Actifs circulants	659.752.529	592.352.715
Créances à un an au plus	29.194.644	22.696.357
Créances commerciales	36.955	109.000
Autres créances	29.157.689	22.587.357
Placements de trésorerie	621.000.000	562.250.000
Autres placements	621.000.000	562.250.000
Valeurs disponibles	2.942.281	1.901.854
Comptes de régularisation	6.615.604	5.504.505

	2024	2023
Passif	3.164.791.874	3.006.160.968
Capitaux propres	3.125.216.167	2.968.381.206
Apport	694.425.716	677.407.139
Disponible	657.925.716	640.907.139
Indisponible	36.500.000	36.500.000
Réserves	2.430.367.772	2.290.535.131
Réserves disponibles	2.430.367.772	2.290.535.131
Subsides en capital	422.679	438.935
Dettes	39.575.706	37.779.763
Dettes à un an au plus	39.197.750	37.337.477
Dettes commerciales	6.570.162	5.009.548
<i>Fournisseurs</i>	6.570.162	5.009.548
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.442.378	2.456.748
<i>Impôts</i>	368.795	338.352
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	2.073.583	2.118.397
Autres dettes	30.185.211	29.871.181
Comptes de régularisation	377.956	442.285

Investir dans les connaissances

Cera attache une grande importance à la base scientifique de son action sociétale. C'est pourquoi nous travaillons avec des partenaires académiques telle que la KU Leuven. En 2024, par exemple, nous avons entamé une collaboration intense avec le Leuven Brain Institute (LBI) afin de fournir une base scientifique solide au thème des troubles cognitifs. Ce thème fera en effet l'objet d'une campagne annuelle de 2025 à 2030. En septembre, la chaire Cera s'y rapportant a été officiellement inaugurée par Mathieu Vandenbulcke (directeur du LBI), Luc Sels (recteur de la KU Leuven) et Frederik Vandepitte (CEO de Cera). En outre, Cera a également investi dans le Centre de Connaissances en Entrepreneuriat Coopératif pour le développement de bases scientifiques liées à l'ambition "Des coopératives fortes et largement soutenues".





Compte de résultats après affectation du résultat (en euros)

	2024	2023
Compte de résultats		
Ventes et prestations	20.124.212	17.494.073
Chiffre d'affaires	16.796.810	14.575.839
Autres produits d'exploitation	3.327.401	2.918.234
Coûts des ventes et des prestations	54.936.265	48.960.574
Services et biens divers	44.523.721	38.513.776
Rémunérations, charges sociales et pensions	9.281.462	9.377.428
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	956.860	953.633
Réductions de valeur sur créances commerciales		1.645
Autres charges d'exploitation	174.222	114.092
Charges d'exploitation non récurrentes		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-34.812.053	-31.466.500
Produits financiers	258.093.823	203.808.011
Produits financiers récurrents	258.002.802	203.749.822
<i>Produits des immobilisations financières</i>	237.829.155	191.207.081
<i>Produits des actifs circulants</i>	20.157.356	12.520.348
<i>Autres produits financiers</i>	16.291	22.393
Produits financiers non récurrents	91.021	58.189
Charges financières	237.845	107.946
Charges financières récurrentes	231.825	107.946
<i>Autres charges financières</i>	231.825	107.946
Charges financiers non récurrents	6.020	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	223.043.924	172.233.565
Impôts sur le résultat	4.727	5.183
Impôts	4.727	5.183
Bénéfice (Perte) de l'exercice	223.039.198	172.228.382
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	223.039.198	172.228.382

	2024	2023
Affectation du résultat		
Bénéfice (Perte) à affecter	223.039.198	172.228.382
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	223.039.198	172.228.382
Affectation aux capitaux propres	195.647.357	145.562.540
aux autres réserves	195.647.357	145.562.540
Bénéfice à distribuer	27.391.841	26.665.842
Rémunération de l'apport	27.391.841	26.665.842

Commentaire

État des immobilisations incorporelles

2024

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	24.000
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0

État des immobilisations corporelles

2024

Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	26.588.838
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	29.175
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	26.618.013
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	5.093.507
Mutations de l'exercice	
Actés	846.637
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	5.940.144
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	20.677.869

2024

Installations, machines et outillage	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	277.940
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	32.308
Cessions et désaffectations	22.537
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	287.711
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	255.612
Mutations de l'exercice	
Actés	12.201
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	245.276
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	42.436

2024

Mobilier et matériel roulant	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.092.263
Mutations de l'exercice	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	21.765
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.114.028
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	700.595
Mutations de l'exercice	
Actés	98.023
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	798.618
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	315.410

2024

Autres immobilisations corporelles	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.940.268
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	30.749
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.971.016
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.971.016

État des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
Participations et actions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.755.813.580	633.740.040	737.570
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	50.153.530	70.000.000	
Cessions et retraits	28.280.338		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.777.686.772	703.740.040	737.570
Montants non appelés au terme de l'exercice précédent			375.053
Mutations de l'exercice			-200.028
Montants non appelés au terme de l'exercice			175.025
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.777.686.772	703.740.040	562.546
Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			42.521
Mutations de l'exercice			
Additions			735
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			43.256

Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises

Nom, adresse et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	directement		filiales	comptes annuels arrêtés au	capitaux propres	résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) ou (-) en euros	
KBC Ancora SA Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0464.965.639	39.462.901	51,24	0,00	30.06.2024	3.483.590.730	368.290.326
KBC Groupe SA (consolidé) Havenlaan 2 1080 Brussel - Belgique 0403.227.515	16.555.143	3,96	18,56	31.12.2024	22.446.792.790	3.415.145.669
BRS Microfinance Coop SC Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0508.996.711	9.682	45,02	0,00	31.12.2023	21.923.957	470.177

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

2024

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	621.000.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis	
<i>d'un mois au plus</i>	175.000.000
<i>de plus d'un mois à un an au plus</i>	446.000.000
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Revenus d'intérêts au prorata des comptes à terme en cours	5.185.431
Coûts à reporter : coûts relatifs aux exercices ultérieurs	1.430.174

État de l'apport

	Montants	Nombre de parts
État de l'apport		
Apport		
Disponible au terme de l'exercice précédent	640.907.139	
Disponible au terme de l'exercice	657.925.716	
Indisponible au terme de l'exercice précédent	36.500.000	
Indisponible au terme de l'exercice	36.500.000	
Capitaux propres apportés par les coopérateurs		
En espèces	694.425.716	
Modifications au cours de l'exercice		
Parts B	-1.464.514	
Parts D	-2.913.908	
Parts E	21.397.000	
Parts nominatives		24.124.173

État des dettes

2024

Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	368.795
Autres dettes salariales et sociales	2.073.583

Résultats d'exploitation

2024

2023

Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages aux coopérateurs	16.760.838	14.531.206
Autres	35.972	44.634
Ventilation par marché géographique		
Belgique	16.796.810	14.575.839
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	999	1.637

2024

2023

Charges d'exploitation		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	47	46
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	45,2	45,1
Nombre d'heures effectivement prestées	65.764	66.125
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	6.256.183	6.495.547
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.676.363	1.682.601
Primes patronales pour assurances extralégales	1.101.024	973.650
Autres frais de personnel	247.892	225.629
Réductions de valeur		
Sur créances commerciales		
Actées		1.645
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	144.768	78.932
Autres	29.454	35.160
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0,1	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	8	90
Frais pour la société	1.150	4.250

Résultats financiers

2024

2023

Produits financiers récurrents		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats		
Subsides en capital	16.257	16.257

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

2024

2023

Produits non récurrents		
	58.189	43.324
Produits financiers non récurrents	91.021	58.189
Autres produits financiers non récurrents	91.021	58.189
Charges non récurrentes		
	6.020	
Charges d'exploitation non récurrentes	6.020	
Autres charges financières non récurrents	6.020	

Impôts et taxes

2024

Impôts sur le résultat de l'exercice		4.727
Impôts et précomptes dus ou versés		28.984.967
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif		28.980.240
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Revenus définitivement taxés		-237.779.745

2024

2023

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À la société (déductible)	1.489.758	1.280.457
Par la société	1.268.020	1.143.512
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	2.882.850	2.664.987
Précompte mobilier	8.000.083	8.411.106

Droits et engagements hors bilan

2024

Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	3.849.867

Régime complémentaire de pension de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance complémentaire pension ou survie est souscrite au profit des membres du personnel.

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises associées	
	2024	2023	2024	2023
Immobilisations financières	1.777.686.772	1.755.813.580	703.740.040	633.740.040
Participations	1.777.686.772	1.755.813.580	703.740.040	633.740.040
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	161.337.302	128.985.947		

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché
2024

Mention de telles transactions si elles ont un caractère significatif, avec mention du montant de ces transactions, de la nature de la relation avec la partie liée, ainsi que d'autres informations sur les transactions nécessaires à l'obtention d'un aperçu de la situation financière de la société	Néant
--	-------

Relations financières

2024

Avec le commissaire	
Émoluments du commissaire	93.280
Rémunérations des autres missions de contrôle par le commissaire	7.571

Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés ainsi qu'un rapport annuel consolidé.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (abrogeant l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2.500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20 % par an.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, frais supplémentaires directement attribuables inclus.

Les pourcentages d'amortissement sont calculés sur la base de la durée de vie économique escomptée et amortis linéairement.

La durée d'amortissement des bâtiments est en principe fixée à 33 ans.

Toutes les immobilisations corporelles sont amorties prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif devient utilisable. Les frais accessoires sont amortis sur la durée de vie de l'actif.

En cas de vente d'immobilisations corporelles, les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sont immédiatement intégré(e)s dans le résultat.

En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation du bien, une réduction de valeur est actée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique pour permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat. Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Les réductions de valeur sont reprises lorsque la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société (appréciées par le Conseil d'Administration) le justifient. Si le Conseil d'Administration estime indiqué de constituer/reprendre des réductions de valeur, la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe selon les normes IFRS est en principe prise comme référence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances sont comptabilisées si le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'un avoir auprès d'un établissement financier et à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition. Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale.

Apport et réserves

L'apport et les réserves sont évalués à leur valeur nominale.

Subsides en capital

Les subsides en capital sont actés à leur valeur nominale, diminuée des amortissements cumulés. Ils sont amortis prorata temporis à partir du moment où les actifs auxquels ils se rapportent sont prêts à l'emploi, au même taux d'amortissement que les actifs auxquels ils ont trait.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.

Autres renseignements à mentionner dans le commentaire

L'actif de Cera se compose en majeure partie d'une participation directe et indirecte dans KBC Groupe (par le truchement de sa filiale KBC Ancora). L'actif de KBC Ancora se compose presque exclusivement d'une participation directe dans KBC Groupe. La valeur de cet actif ainsi que les résultats du groupe Cera sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

La politique de dividende de KBC Groupe à partir de 2022 maintient le ratio de distribution d'au moins 50 % du bénéfice consolidé. En outre, le capital supérieur à 15,0 % du ratio common equity ratio fully loaded entrera en ligne de compte pour une distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'Administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de la publication des résultats annuels.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90 % du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 2,9 million d'euros. En outre, Cera avait 621,0 millions d'euros en circulation sur des comptes à terme (à un an au plus).

Bilan social

Numéro de la commission paritaire à laquelle ressortit l'entreprise : 200

État des effectifs

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	2024	2024	2024	2023
Nombre moyen de travailleurs	39,0	8,0	45,2	45,1 (ETP)
Hommes	22,0	3,0	24,5	24,9 (ETP)
Femmes	17,0	5,0	20,7	20,2 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	56.814	8.950	65.764	66.125 (T)
Hommes	32.356	3.558	35.914	36.367 (T)
Femmes	24.458	5.392	29.850	29.758 (T)
Frais de personnel (en euros)	8.309.966	971.497	9.281.462	9.377.428 (T)
Hommes	5.600.864	475.499	6.076.363	6.433.209 (T)
Femmes	2.709.102	495.997	3.205.099	2.944.219 (T)
	Temps plein	Temps partiel		
À la date de clôture de l'exercice	2024	2024	2024 (ETP)	
Nombre de travailleurs	40	7	45,7	
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	40	7	45,7	
Selon le sexe et le niveau d'études				
Hommes	22	3	24,5	
Enseignement secondaire	2		2,0	
Enseignement supérieur non universitaire	2	1	2,8	
Enseignement universitaire	18	2	19,7	
Femmes	18	4	21,2	
Enseignement supérieur non universitaire	6	3	8,3	
Enseignement universitaire	12	1	12,9	
Selon la catégorie professionnelle				
Direction	3		3,0	
Employés	37	7	42,7	

Travailleurs intérimaires et personnes mises à la disposition de la société

En cours d'exercice	Travailleurs intérimaires
Nombre moyen de personnes employées	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	8
Coûts pour la société	1.150

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	3		3,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	3		3,0
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	2		2
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	2		2
Par motif de fin de contrat			
<i>Licenciement</i>	2		2

Informations relatives aux formations destinées aux travailleurs pendant l'exercice

Total des initiatives de formation formelles destinées aux travailleurs et prises en charge par l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	23	21
Nombre d'heures de formation suivies	327	320
Coût net pour l'entreprise en euros	55.774	39.230
dont coût brut directement lié aux formations	56.506	40.566
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	732	1.336
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	25	22
Nombre d'heures de formation suivies	370	326
Coût net pour la société	54.949	32.209



Cera Christmas Tour

Le 'Cera Christmas Tour' a été organisé en décembre à Malmedy. Pas moins de 1.385 coopérateurs de Cera ont pu y profiter de l'ambiance de Noël. Le programme comprenait une promenade balisée, des représentations d'Alain Dës et de ses Claudettes, des démonstrations culinaires et de nombreux délices. Des vedettes belges étaient présentes : du fromager Van Tricht à l'icône du football Paul Van Himst, en passant par les chefs Albert Verdeyen et Koen Gelaes. Le tout animé par l'ex-miss Belgique Virginie Claes.



Commentaire des comptes annuels

Bilan

À la clôture de l'exercice 2024, le total bilantaire s'établit à 3.164,8 millions d'euros, soit une hausse de 158,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2023. Ce mouvement résulte de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif. Les principaux postes de l'actif et du passif sont commentés ci-après.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 23,0 millions d'euros, comprennent principalement :

- des terrains et constructions, pour 20,7 millions d'euros : il s'agit essentiellement du siège de Cera et d'emplacements de stationnement dans le centre de Louvain.
- des œuvres d'art, pour 2 millions d'euros ;
- du mobilier et du matériel roulant pour un montant de 0,3 million d'euros

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable : 2.482,0 millions d'euros) constituent la majeure partie (environ 78 %) de l'actif et se composent dans une très large mesure des participations stratégiques dans KBC Groupe et dans KBC Ancora.

Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

Généralités

Les immobilisations financières de Cera se composent en majeure partie d'actions KBC Groupe et KBC Ancora. Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Actions KBC Groupe au 31 décembre 2024

Au cours de l'année 2024, Cera a acheté 1.000.000 d'actions de KBC Groupe.

À la date du bilan 2024, Cera détenait 16.555.143 actions KBC Groupe en portefeuille, ce qui correspond à environ 3,96 % du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à 694,1 millions d'euros.

La valeur comptable par action KBC Groupe s'élève à 41,92 euros, ce qui correspond à la valeur d'acquisition historique moyenne.

Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait, à la date du bilan à 74,54 euros.

À la date du bilan, la valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 56,6 euros par action KBC Groupe.

Actions KBC Ancora au 31 décembre 2024

Dans le courant de 2024, Cera a :

- acheté 1.112.940 actions KBC Ancora pour un montant total de 50,2 millions d'euros ;
- distribué 656.275 actions KBC Ancora en nature, en tant que part de retrait aux coopérateurs démissionnant avec des parts D.

À la date du bilan 2024, Cera détenait en portefeuille 39,5 millions d'actions KBC Ancora, soit approximativement 51,24 % du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation. La valeur comptable des 39,5 millions d'actions KBC Ancora en portefeuille s'élève ainsi à 1.777,7 millions d'euros.

Cette participation dans KBC Ancora se compose de deux volets :

- 26,1 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 1.200,8 millions d'euros) détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 13,4 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 576,8 millions d'euros) destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

La valeur comptable par action correspond à la valeur d'acquisition moyenne pondérée et s'élève respectivement à :

- 46,05 euros par action (en ce qui concerne les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme) ; et
- 43,09 euros par action (en ce qui concerne les actions KBC Ancora détenues en vue de la distribution en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D).

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées, à la date du bilan, à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D, est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	3.187.235
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	<u>x 4,2</u>
Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	13.386.387

Le cours de clôture de l'action KBC Ancora s'établissait, à la date du bilan, à 50,50 euros.

La valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspond à 1,066 fois le cours de l'action KBC Groupe, moins la dette nette par action (0,55 euro).

Sur la base du cours boursier de l'action KBC Groupe à la date du bilan (74,54 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 74,48 euros et le cours de l'action affichait une décote de 32,2 % par rapport à sa valeur intrinsèque.

La valeur comptable en capitaux propres sous-jacente d'une action KBC Ancora atteignait, à la date du bilan, 56,42 euros (= valeur comptable en capitaux propres d'une action KBC Groupe 56,6 euros x 1,066 diminuée de 0,55 euro de dette nette par action).

BRS Microfinance Coop

Les 9.682 parts détenues dans BRS Microfinance Coop correspondent à une participation de 45,00 %.

À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts était de 9,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop investit l'apport de ses actionnaires dans des organisations de microfinance actives dans les pays du Sud, conformément à sa politique d'investissement approuvée. Cette coopérative octroie à des entrepreneurs des microcrédits qui leur permettent d'exercer une activité économique.

Autres immobilisations financières

Cette rubrique comprend essentiellement les droits sociaux dans d'autres entreprises (Crédal, Hefboom et Kampani) qui, certes, ne constituent pas une participation, mais qui ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises. À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions était de 0,6 million d'euros.

Actifs circulants

Les actifs circulants (659,8 millions d'euros) se composent de :

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent, d'une part, les créances commerciales à hauteur de 0,04 million d'euros et, d'autre part, les autres créances à hauteur de 29,2 millions d'euros. Ces dernières portent principalement sur des impôts de l'exercice 2024 à récupérer (précompte mobilier retenu sur les dividendes reçus de KBC Groupe et sur la rente reçue).

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'établissent à la date du bilan à 621,0 millions d'euros. Il s'agit de comptes à terme à un an au plus.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissaient à la date du bilan à 2,9 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes d'épargne et des comptes à vue.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation à concurrence de 6,6 millions d'euros comprennent les frais à reporter (factures reçues au cours de l'exercice 2024 portant sur les exercices suivants) pour un montant de 1,4 million d'euros et les produits d'intérêts au prorata sur comptes à terme en cours pour un montant de 5,2 millions d'euros.

Capitaux propres

Apport

À la date du bilan, sa valeur comptable s'établissait à 694,4 millions d'euros. Sa composition et son évolution entre le 31.12.2022 et le 31.12.2024 se présentent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023	2022
Apport B	45,8	47,3	48,5
Apport C	22,0	22,0	22,0
Apport D	59,3	62,2	64,5
Apport E	567,4	546,0	519,0
Total	694,4	677,4	654,0

L'apport total s'élève à 694,4 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros d'apport indisponible. La valeur d'apport totale a augmenté de 17,0 millions d'euros au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice écoulé, la valeur d'apport des parts B a diminué de 1,5 million d'euros et celle des parts D de 2,9 millions d'euros. La diminution de la valeur d'apport des parts B et D est la résultante des démissions avec parts B et D en 2024. L'augmentation de 21,4 millions d'euros de la valeur d'apport des parts E résulte, d'une part, des démissions avec parts E et, d'autre part, des souscriptions de parts E en 2024.

Au 31.12.2024, Cera comptait 401.290 coopérateurs (contre 394.801 fin 2023).

Réserves

Réserves disponibles

Une 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves par attribution d'actions KBC Ancora.

Durant l'exercice 2024, la réserve disponible spéciale a diminué, à la suite de démissions avec parts D, de 25,5 millions d'euros.

À la date du bilan, le solde de la 'réserve disponible spéciale' s'élève à 517,6 millions d'euros.

Les coopérateurs démissionnaires avec parts D ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), qui s'exprime via la 'Réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2024, un montant de 30,3 millions d'euros a été versé au titre d'EDC aux coopérateurs démissionnant avec parts D. À la date du bilan, cet excédent atteignait (après affectation du résultat) 197,64 euros par part D. Au niveau comptable, l'on acte ainsi, par l'affectation du résultat, une dotation d'un montant de 77,6 millions d'euros à la réserve EDC.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les coopérateurs démissionnant avec parts D s'établissait à 629,9 millions d'euros, ce qui correspond à un EDC de 197,64 euros par part D (pour les 3.187.235 parts D en circulation à la date du bilan).

La 'réserve disponible ordinaire' augmente de 118,0 millions d'euros (à 1.282,8 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et l'évolution de la réserve EDC.

	Solde 2024	2024		Solde 2023
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	197,64		+23,41	174,23
Réserve EDC (en millions d'euros)	629,9	-30,3	+77,6	582,6
Nombre de parts D en circulation	3.187.235			3.343.981

À la date du bilan, les réserves étaient par conséquent constituées de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023	2022
Réserves disponibles	2.430,4	2.290,5	2.186,2
Pour démissions avec parts D	1.147,5	1.125,7	1.099,0
<i>Réserve disponible spéciale</i>	517,6	543,1	563,2
<i>Réserve EDC</i>	629,9	582,6	535,8
Réserves disponibles ordinaires	1.282,8	1.164,9	1.087,2

Subsides en capital

Il s'agit des subsides octroyés par les pouvoirs publics dans le cadre de la restauration des bâtiments de Louvain. Ces subsides sont amortis prorata temporis selon le même pourcentage que les bâtiments restaurés. À la date du bilan, leur valeur comptable s'établissait à 0,4 million d'euros.

Dettes

Les dettes s'élèvent à 39,6 millions d'euros, soit une augmentation de 1,8 million d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

Dettes à un an au plus

Dettes commerciales

Les dettes commerciales se chiffrent à 6,6 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues, mais pas encore payées (3,7 millions d'euros) ainsi que d'estimations de factures non encore reçues, portant sur les exercices précédents (2,9 millions d'euros).

Dettes fiscales, salariales et sociales

Les dettes fiscales, salariales et sociales (2,4 millions d'euros) ont trait, d'une part, au précompte professionnel restant dû et portant sur les salaires de décembre 2024 (0,4 million d'euros) et, d'autre part, au pécule de vacances et aux primes relatifs à l'exercice 2024, qui seront versés au cours du prochain exercice (2,1 millions d'euros).

Autres dettes

Les autres dettes (30,2 millions d'euros) sont principalement constituées :

- du dividende coopératif de 4 % à payer au titre de l'exercice 2024 (27,4 millions d'euros) ;
- des dettes relatives à la contribution sociétale de Cera, payables dans le futur (2,7 millions d'euros) ;
- des dividendes du passé non encore distribués (0,1 million d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,4 million d'euros) ont trait à des produits à reporter (produits perçus lors des exercices précédents, mais portant sur les exercices suivants).

Projets soutenus au niveau régional

Le Café Monde à Louvain-la-Neuve est une initiative de la 'Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés'. Soutenu par le Conseil Consultatif Régional (CCR) du Brabant wallon, le projet tente de répondre aux défis de la migration. Le Café Monde est un endroit où tout le monde peut se rencontrer et déguster une tasse de thé ou de café, jouer à des jeux, participer à différentes activités et bien plus encore. Le projet s'inscrit parfaitement dans l'ambition 1 de Cera : une société solidaire, respectueuse et sans barrières.





Compte de résultats

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 223,0 millions d'euros.

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus récurrents provient de ses participations.

Les principaux produits et charges sont détaillés ci-après.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation (20,1 millions d'euros) ont trait d'une part au chiffre d'affaires et d'autre part aux autres produits d'exploitation.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (16,8 millions d'euros) comprend exclusivement l'imputation aux coopérateurs d'une partie du coût des produits et services proposés dans les magazines CeraSelect et ENJOY ainsi que sur le site Internet.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation (3,3 millions d'euros) proviennent, d'une part, des produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'accord de partage des coûts (2,4 millions d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clés d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et revues, au besoin, chaque année. D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices écoulés (0,4 million d'euros).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (54,9 millions d'euros) ont trait aux services et biens divers, aux frais de personnel, aux amortissements.

Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers (44,5 millions d'euros) comportent les rubriques suivantes :

- Les charges de fonctionnement (5,8 millions d'euros) : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à l'infrastructure logistique et informatique, via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de véhicules, aux honoraires d'avocats, aux frais généraux liés au bâtiment, au site Internet, aux indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance responsabilité des administrateurs.
- L'administration du capital et des coopérateurs (1,6 million d'euros) : ces charges se composent principalement des rémunérations qui sont payées aux banques-guichets (KBC, CBC et KBC Brussels) pour la gestion administrative des comptes de coopérateurs (1,2 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,2 million d'euros).
- Les avantages pour les coopérateurs (24,7 millions d'euros) : il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les coopérateurs, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des coopérateurs se chiffre à 16,8 millions d'euros (voir « Chiffre d'affaires »).
- Projet stratégique Cera 2025 (1,2 million d'euros) pour définir le cap de Cera pour les années à venir. La numérisation est l'un des thèmes centraux.
- Contribution sociétale (5,3 millions d'euros) : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct accordé par Cera à des projets sociétaux d'envergure régionale, suprarégionale, nationale et internationale. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous renvoyons le lecteur au site Internet de Cera.
- Communication (5,9 millions d'euros) : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vers les coopérateurs et les tiers intéressés. Elle comprend notamment le coût des magazines CeraScoop, CeraSelect, ENGAGE et ENJOY, des réseaux sociaux, de l'assemblée annuelle, de la structure de participation, du profil et du positionnement et des campagnes de recrutement.

Frais de personnel

À la date de clôture, Cera occupait 47 personnes ou 45,7 équivalents temps plein. Les charges de personnel s’élèvent à 9,3 millions d’euros et se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations : 6,3 millions d’euros
- ONSS employeur : 1,7 million d’euros
- assurance de groupe : 1,1 million d’euros
- charges diverses de personnel : 0,2 million d’euros

L’on entend principalement par « rémunérations » le salaire mensuel, les primes, le pécule de vacances, le 13e mois et les avantages de toute nature. Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- l’intervention de l’employeur dans les titres-repas ;
- les frais divers propres à l’employeur ;
- l’assurance hospitalisation.

Pour de plus amples informations sur les effectifs, nous renvoyons le lecteur au bilan social.

Amortissements

Des amortissements, d’un montant de 1,0 million d’euros, ont été actés sur les immobilisations corporelles. Il s’agit essentiellement d’amortissements sur le bâtiment de Cera, le mobilier et les emplacements de parking.

Produits financiers

Produits financiers récurrents

Les produits financiers récurrents (258,0 millions d’euros) se composent principalement de produits d’immobilisations financières et de produits d’actifs circulants.

Les produits des immobilisations financières (237,8 millions d’euros) concernent les produits de dividendes et se composent presque exclusivement de dividendes que Cera a reçus sur sa participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora :

	Nombres d’actions à la date du dividende	Dividende/action en euros	Total en euros
KBC Groupe (05/2024)	15.555.143	3,15	48.998.700
KBC Groupe(05/2024)	15.555.143	0,70	10.888.600
KBC Groupe (11/2024)	16.555.143	1,00	16.555.143
KBC Ancora (06/2024)	39.446.773	4,09	161.337.302

Les revenus des actifs circulants (20,2 millions d’euros) correspondent aux revenus d’intérêts des comptes à terme.

Charges financières

Charges financières récurrentes

Les autres charges financières s’élèvent à 0,2 million d’euros et concernent notamment le module de paiement de la boutique en ligne et les frais de courtage et la taxe boursière relatifs aux actions achetées l’année dernière.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 223,0 millions d'euros. L'administrateur statutaire propose l'affectation suivante :

- rémunération de l'apport à concurrence de 27,4 millions d'euros, soit un pourcentage de dividende de 4 %. Le dividende est calculé, pour les différentes catégories de parts, conformément à l'article 33 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue pour le 18 juin 2025.
- dotation à la réserve EDC à concurrence de 77,6 millions d'euros
- dotation à la réserve disponible ordinaire à concurrence de 118,0 millions d'euros

Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 2.430,4 millions d'euros et présente la composition suivante :

- réserve disponible spéciale : 517,6 millions d'euros
- réserve EDC : 629,9 millions d'euros
- réserve disponible ordinaire : 1.282,8 millions d'euros.

Informations complémentaires

Aucune activité de recherche et développement n'a été menée.

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

La société n'a pas de succursales.

L'actif de Cera se compose en majeure partie d'une participation directe et indirecte dans KBC Groupe (par le truchement de sa filiale KBC Ancora). L'actif de KBC Ancora se compose presque exclusivement d'une participation directe dans KBC Groupe. La valeur de cet actif ainsi que les résultats du groupe Cera sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

La politique de dividende de KBC Groupe à partir de 2022 maintient le ratio de distribution d'au moins 50 % du bénéfice consolidé. En outre, le capital supérieur à 15,0 % du ratio common equity ratio fully loaded entrera en ligne de compte pour une distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'Administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de la publication des résultats annuels.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90 % du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 2,9 millions d'euros. En outre, Cera avait 621,0 millions d'euros en circulation sur des comptes à terme (à un an au plus).

GMS
LEUVEN • TIENEN

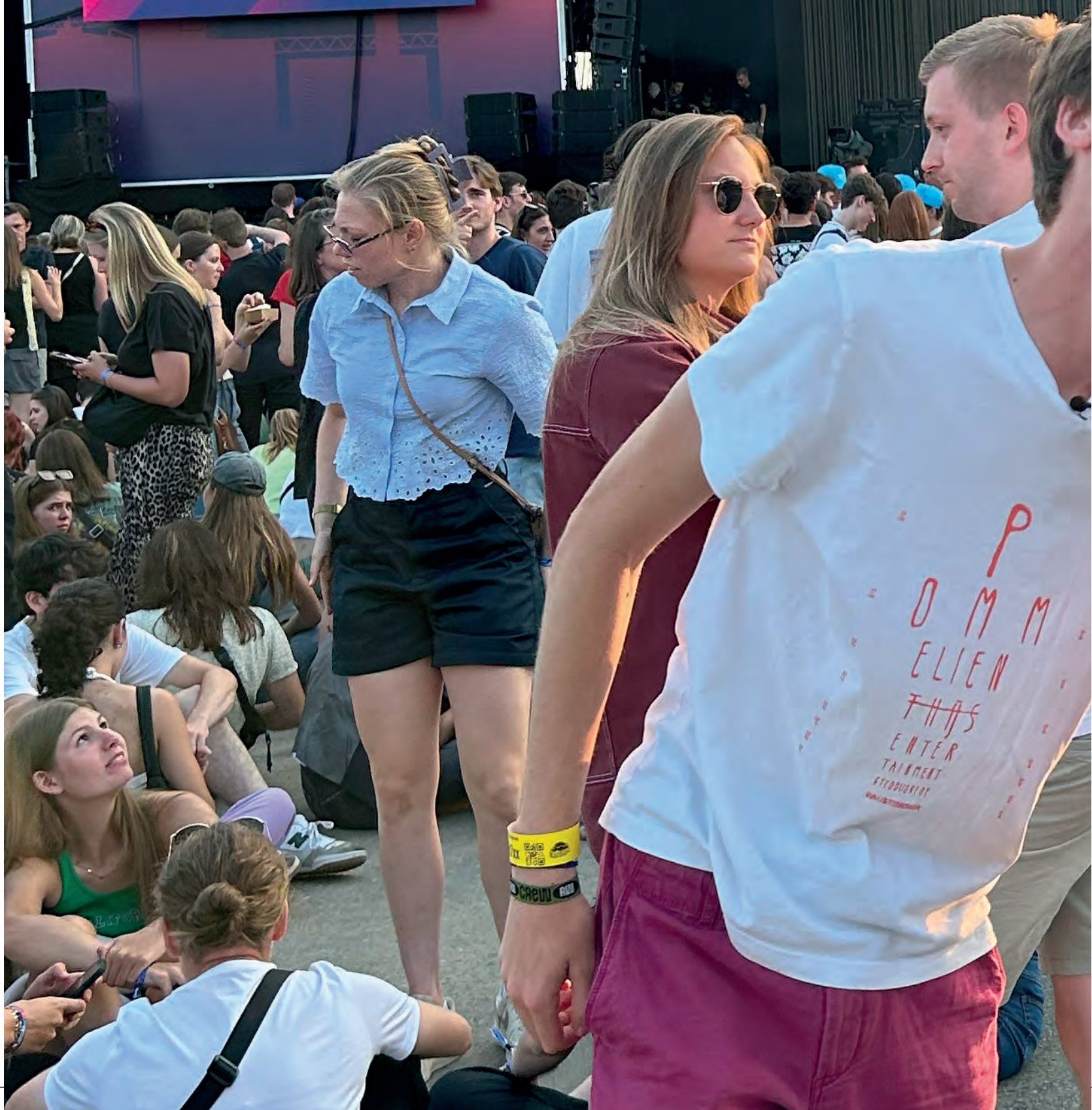
NAT-INTERNATIONAAL VERVOER

LOGISTICS

ENGELBOSCH

TIENEN

BELGIUM



Profitez de l'été

En 2024 également, Cera a offert de nombreuses réductions sur des tickets de festival et d'autres avantages. C'est pourquoi nous avons voulu mettre en avant l'ambiance estivale correspondante sur nos réseaux sociaux. Nous sommes allés à la recherche de vloggers Cera et avons trouvé Sam et Amber. Avec leur smartphone en main, ils ont réalisé des vidéos amusantes qui ont engrangé beaucoup de vues sur la page Instagram de Cera.



Rapport du commissaire

“Rapport du commissaire à l’assemblée générale de Cera SC sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cera SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels et les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l’assemblée générale du 11 juin 2022, conformément à la proposition de l’organe d’administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l’assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Cera SC durant 27 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l’exercice clos le 31 décembre 2024, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats pour l’exercice clos à cette date et l’annexe. Le total du bilan s’élève à 3.164.791.873,75 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l’exercice de 223.039.197,62 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l’exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l’opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d’audit (ISA) telles qu’applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d’audit approuvées par l’IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s’appliquent à l’audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l’indépendance.

Nous avons obtenu de l’organe d’administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
 - nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

AA l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Message du président et des administrateurs délégués de Cera Société de gestion, et
 - Rapport du gérant statutaire à l'assemblée générale
- comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue ment aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous avons évalué les données comptables et financières historiques et prospectives dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre des distributions décidées par l'assemblée générale du 24 mai 2024 et du
- 13 décembre 2024 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration."

Zaventem, 25 avril 2025

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par
Kenneth Vermeire
Réviseur d'Entreprises

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT DE COMMISSAIRE AVEC UNE OPINION SANS
RÉSERVE DONT L'ORIGINAL A ÉTÉ PRÉPARÉ EN NEERLANDAIS

Colophon

Cera SC

Siège : Muntstraat 1 – 3000 Leuven

Tél. 0800 623 40 – info@cera.coop – www.cera.coop

Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)

Belgian Governance Institute (GUBERNA)

Conseil National de la Coopération



Conseil National
de la Coopération

Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature des précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable.

L'agrément garantit que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

Équipe de rédaction

Jan Bergmans

Luc De Bolle

Els Lefèvre

Kristien Martens

Stephan Olaerts

Ann Thoelen

Kristof Van Gestel

Frederik Vandepitte

Lieven Vandepitte

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

Rédaction finale

Gregory Kévers

Mise en page

Raf Berckmans

Impression et finition

INNI GROUP NV - Heule

Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SC, Muntstraat 1, 3000 Louvain – Numéro
d'entreprise RPM Louvain TVA BE 0403.581.960

Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais.

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version en néerlandais
fait juridiquement foi.